

Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf : DIA-SRD01-2103-002

Plomb

Validité illimitée (sauf travaux)

Absence:

Absence totale de revêtements contenant du plomb.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Installation Electrique

Date limite de validité : 29/02/2024

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle[s] représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent:

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- la liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Des informations complémentaires sont données, concernant :

- les socles de prises de courant, dispositifs de courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

Installation Gaz

Date limite de validité : 29/02/2024

Anomalies de type A2, A1 : L'installation comporte une ou des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

L'installation comporte une ou des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

ERP

Date limite de validité : 31/08/2021

Il existe des risques naturels et/ou technologiques pour ce bien :

Mouvement de terrain, ppr Mouvement de terrain approuvé le 21/06/2010 : exposé,

Risque sismique : Zone Modérée

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Moyen [2]

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Dossier : 2 / 93



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

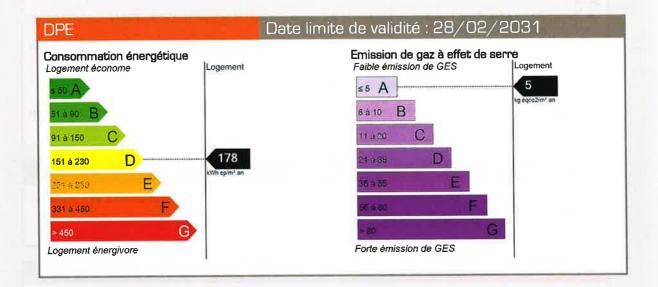


Propriétaire: Madame Nadine BONNEMAISON Adresse du bien : Pucheu, 65220 VIDOU Nature du bien : Maison individuelle (T7)

Localisation du bien : Sans objet Numéro de lot : Sans objet

Date du permis de construire : Avant 1949 Date limite de validité: 31/08/2021

Référence client :



Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Termites

Date limite de validité : 31/08/2021

Absence de termites : L'investigation menée [cf. conditions particulières d'exécution] n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ${\sf ACMEEXPERTISES-6} \ {\sf Rue\ Lucie\ Aubrac-32000\ AUCH-05\ 62\ 59\ 00\ 86$



Les intervenants du dossier

Propriétaire : Madame Nadine BONNEMAISON

à Pucheu, 65220 VIDOU

Votre cabinet :

6 Rue Lucie Aubrac, 32000 AUCH

05 62 59 00 86

gers@diagamter.com

Technicien : Monsieur Eric MACK

05 62 59 00 86

eric.mack@diagamter.com



Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié

Synthèse dossier Réf.: DIA-SRD01-2103-002



Sommaire

Eléments de repérage	5
Rapport DPE	12
Rapport Amiante	19
Rapport Termites	34
Rapport Plomb	43
Rapport Electricité	61
Rapport Gaz	70
Rapport ERP	77
Attestation d'assurance du dossier	87
Certificat de compétences du dossier	88
Attestation sur l'honneur DDT	89
Conditions particulières DDT	90
Ordre de mission	91







Eléments de repérage

Descriptifs pièces et volumes

Désignation	Descriptif
Rez de chaussée	
[1] Entrée 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Mur CD(Ciment) Plafond (Plâtre peint) Coffrage (Plâtre Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte A(PVC Verre) Porte B1B2C(Bois peint) Porte D(Bois Vernis)
(2) Chambre 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Ciment tapissé) Plafond (Plâtre peint) Coffrage (Plâtre Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre B(PVC Verre) Porte de placard B(Bois Peinture) Porte de placard B(Bois Vernis)
(3) placard sous escalier	Sol (Carrelage) Mur AB(Bois) Mur CD(Ciment tapissé) Plafond (Bois) Porte (Bois)
[4] salle d'eau wc	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Faïence) Plafond (Plâtre peint) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(PVC Verre)
(5) Cellier	Sol (Béton) Mur ABCD(Ciment) Plafond (Plancher bois) Plafond (Isolant typeStyrodur) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Vernis) Volet C(Bois peint)
(6) séjour salon	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Coffrage (Plâtre Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois Vernis) Fenêtre BD(PVC Verre) Volet BD(Bois peint)
[7] Cuisine 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Mur AB(Faïence) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois Vernis) Porte-Fenêtre D(PVC Verre) Fenêtre B(PVC Verre) Volet D(Alu) Volet B(Bois peint)
(8) Chambre 2	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Vernis) Porte A(Bois Vernis) Fenêtre D(PVC Verre) Volet D(Bois peint)
(9) Buanderie chaufferie	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Mur BEF(Parpaings Peinture) Mur BC(Faïence) Plafond (Hourdis parpaings Peinture) Porte-Fenêtre A(PVC Verre) Porte F(Bois) Volet A(Alu)
(10) Entrée 2	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois) Porte D(PVC Verre) Fenêtre C(Bois et vitrage Vernis)
cage d'escalier	
(11) escalier 1	Marches (Bois Carrelage) Contremarches (Carrelage) Mur BCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte B(Bois peint) Fenêtre D(Bois et vitrage Vernis)
1er étage	
(12) Cuisine 2	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Mur CD(Faïence) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre BD(PVC Verre) Volet BD(Bois peint) Porte de placard A(Bois Peinture)
(13) Placard	Sol (Carrelage) Mur ABCD[Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint)
(14) Séjour	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Coffrage (Plâtre Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte C(Bois Vernis) Fenêtre BF(PVC Verre) Porte-Fenêtre B(PVC Verre) Volet B1B2F(Bois peint)
(15) we	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Platond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre D(Bois et vitrage Peinture)
(16) salle d'eau 2	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Mur ABCDEF(Faïence) Plafond (Plâtre peint) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2(Bois et

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 66

Rapport Repérage : 1/3 Dossier : 5 / 93





	vitrage Peinture)
(17) Chambre 3	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint Coffrage (Plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois Vernis) Porte C(Bois peint) Porte de placard A1A2(Bois Tapissé el peinture)
(18) Chambre 4	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Bois peint Plinthes (Bois Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C1C2(PVC Verre) Volet C1C2(Bois peint)
(19) Bureau	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Charpente bois Plafond (Lambris Bois Vernis) Plinthes (Bois Peinture) Fenêtre CD(PVC Verre) Volet C(Bois peint)
(20) escalier 2	Marches (Bois) Contremarches (Bois) Balustres (Bois) Mair courante (Bois) Mur BD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint)
combles	
(21) Combles	Sol (Plancher bois) Sol (isolant type styrodur) Mur (Béton) Mu (Terre) Mur (ossature bois) Plafond (Charpente bois Membrand d'étanchéité sous tuiles)
Annexe	
(22) terrasse couverte	Sol (Béton) Mur ABCD(ossature bois) Mur ABCD(Terre) Mu ABCD(Ciment) Mur ABCD(pierres jointées) Mur ABCD(Crépi Plafond (Plancher bois) Porte C(Bois et métal)
(23) pièce frigo	Sol (Béton) Mur ABCD(Ciment Peinture) Plafond (Plâtre peint Plafond (Poutres bois) Porte AC(Bois peint) Fenêtre B(Bois e vitrage Peinture)
[24] Garage (ancienne étable)	Sol (Béton) Mur (Ciment) Mur (Ciment Peinture) Plafond (Planche bois) Porte A(Bois peint) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) port de garage (Bois Peinture)
(25) Fenil	Sol (Plancher bois) Mur (Terre) Mur (pierres jointées) Mu (ossature bois bardage bois) Plafond (Charpente bois voliges sou tuiles)
(26) anciennes porcheries	Sol (Béton) Mur (Parpaings) Mur (Béton) Mur (Ciment) Mu (Briques) Plafond (Plancher bois) Porte (Bois) Porte (Méta Peinture)
(27) grenier sur porcherie	Sol (Plancher bois) Mur (ossature bois) Mur (Briques) Mur (plaqu fibre ciment) Plafond (Charpente bois Tuiles)
(28) Hangar	Sol (Terre) Mur (ossature bois) Mur (ossatue métallique) Plafon (Charpente métallique bac acier laqué)
(29) porcheries 2	Sol (Béton) Mur (Ciment) Mur (Parpaings) Mur (Terre) Plafon (Charpente sous tuiles) Porte (Bois)
(30) Grange	Sol (Béton) Mur (Ciment) Mur (Terre) Mur (pierres jointées) Mu (Briques) Mur (ossature bois) Plafond (Charpente sous tuiles) Port (Métal Peinture)
(31) Garage 2	Sol (Béton) Mur (Ciment) Plafond (Plancher bois) porte de garag (métal et vitrage Peinture)
(32) grenier sur garage	Sol (Plancher bois) Mur (ossature bois bardage bois) Mur (Terre Plafond (Charpente bois Tuiles)
(33) appentis	Sol (Terre) Mur (ossature bois) Mur (toles galva) Mur (Parpaings Mur (Terre) Plafond (Charpente sous tuiles)

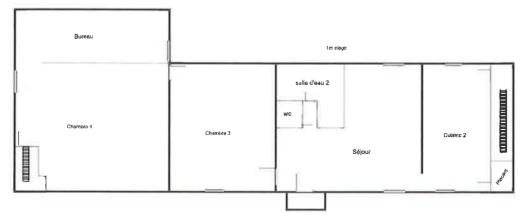
Schéma de repérage

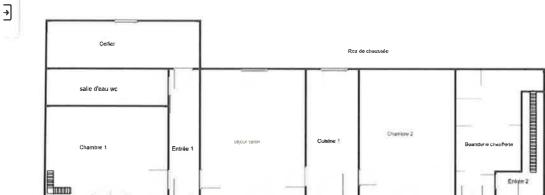
Ref.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Repérage : 2/3 Dossier : 6 / 93





Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.





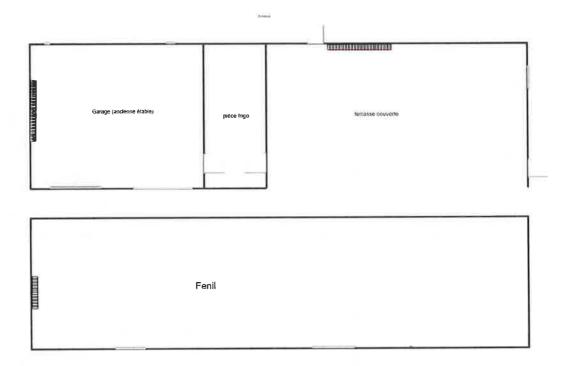
Réf : DIA-SRD01-2103-002	Titre		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A		Bat. A du plan de
		MACK	masse

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Repérage : 3/3 Dossier : 7 / 93





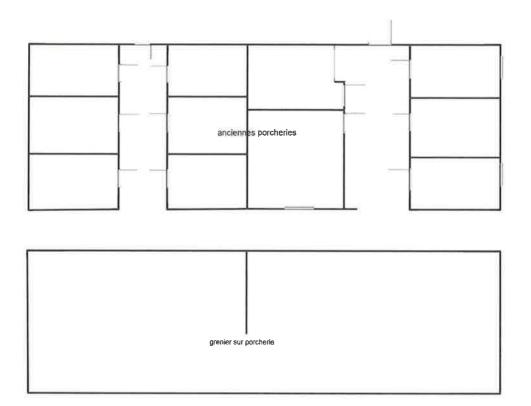


Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric	Bat. A du plan de
		MACK	masse

Rapport Repérage : 4/3 Dossier : 8 / 93







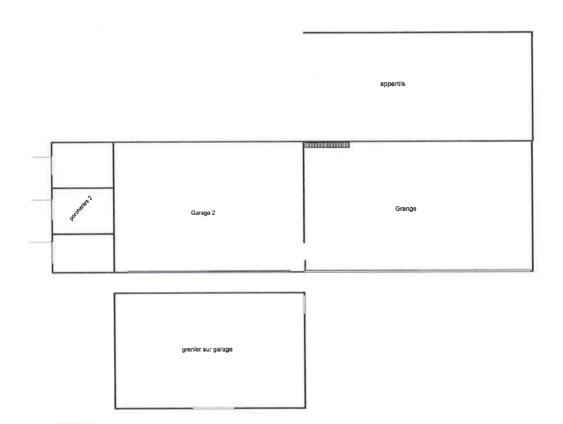
	Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
l				technique
	Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric	Bat. A du plan de
L			MACK	masse







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche		repéra	age
			techniqui	e		
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric	Bat. A	du	plan	de
		MACK	masse			



Rapport Repérage : 6/3 Dossier : 10/93





Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

Rapport Repérage : 7/3 Dossier : 11 / 93







Diagnostic de performance énergétique logement (6.2)

N°: DIA-SRD01-2103-002 Réf. Ademe: 2165V2000324J

Réf. du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Valable jusqu'au: 28/02/2031

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : avant 1948

Surface habitable: 200 m2 Adresse: Pucheu 65220 VIDOU

Propriétaire

Nom: Nadine BONNEMAISON Adresse: à Pucheu 65220 VIDOU Date de visite: 01/03/2021

Date d'établissement : 01/03/2021

Diagnostiqueur: MACK Eric ACME EXPERTISES - 6

Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH

Le présent repport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par loert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE. Le N° du certificat est CP012810 délivré le 25/08/2017 et expirant le 24/08/2022.

Propriét. des installat° communes

Nom:

Adresse:

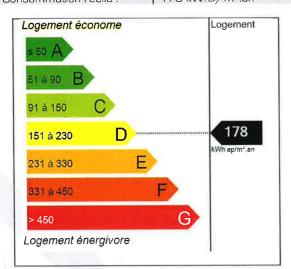
Consommations annuelles par énergie

Pour le chauffage (et le refroidissement, le cas échéant), obtenues au moyen des factures d'énergie du logement de l'année 2019, prix des énergies indexés au 15/08/2015 [en l'absence de prix de l'énergie mentionné dans les relevés]. Pour l'ECS, obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyen des energies indexés au 15/08/2015.

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	énergie primaire	d'énergie
LIBERT STATE	Détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh⊭	détail par usage en kWh∍	
Chauffage	- Electrique : 12220 kwh	- Electrique : 12220 kWhef	31528 kWhep	1688 € TTC
Eau chaude sanitaire	¥	- Electrique : 1634 kWhef	4216 kWhep	179 € TTC
Refroidissement	±.	T:	// * :	72
Abonnements		ě	· ·	124 € TTC
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 12220 kwh	- Electrique : 13854 kWhef	35744 kWhep	1991 € TTC

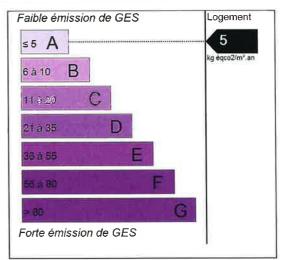
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

178 kWh_e/m².an Consommation réelle :



Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : | 5 kgCO₂/m².an



Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport: 1/6 Dossier: 12 / 93







Diagnostic de performance énergétique – logement Descriptif du logement et de ses équipements

Logement

Murs:

- Mur 1 : pierres de taille moellons remplissage tout venant ép. 55 cm donnant sur l'extérieur, non isolé[e]
- Mur 2 : blocs de béton creux ép. 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur et enterré, isolation répartie (ITA)

- Plafond 1, combles perdus, avec ou sans remplissage, donnant sur un local non chauffé (Combles), isolation sur

plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 14 cm - Plafond 2, combles aménagés, combles aménagés sous rampants, donnant sur l'extérieur, isolation sur plancher haut

(ITE), épaisseur d'isolation : 14 cm Menuiseries :

- Fenêtre 1, Fenêtre 2 : pvc, double vitrage à iso. renforcée, épaisseur des lames d'air : 16 mm
- Porte-fenêtre battante sans soubassement 3 : bois, double vitrage à iso, renforcée, épaisseur des lames d'air : 16 mm
- Porte-fenêtre battante sans soubassement 4 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 16 mm
- Porte 1 : avec moins de 30% de double vitrage, simple en pvo Plancher bas :
- Plancher bas1, dalle béton, donnant sur un terre-plein, non isolé[e]

Energies renouvelables

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables

- aucur

Chauffage refroidissement

Chauffage

Installation de chauffage

- Chauffage 1, PAC air/eau, énergie électrique, chauffage individuel

Emetteurs

 emetteur 1: radiateurs avec robinets thermostatiques, année de fabrication: entre 1981 et 2000

Eau chaude sanitaire, ventilation

ECS.

- Ecs 1, chauffe-eau thermodynamique, énergie électrique, ECS individuel ; accumulation : 300 l Ventilation :
- Ventilation mécanique auto réglable avant 82

Refroidissement:

- sans objet

Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :

sans objet

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport: 2/6 Dossier: 13 / 93





Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du… » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
- Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

-32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport : 3/6
Dossier : 14 / 93





Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires [abat-jour, vasques...]; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel:

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Crédit d'impôt*

Néant

Commentaires:

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Les rendements utilisés pour l'estimation sont fixés par arrêté et peuvent différer des rendements réels des installations.

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 66 Rapport : 4/6 Dossier : 15 / 93





Les coûts des énergies sont indexés au 1er décembre 2015 et sont différents des coûts pratiqués par les distributeurs d'énergie.

Réf. ; DIA-SRDD1-2103-002 ACME EXPÉRTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport: 5/6 Dossier: 16/93





Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A Référence du DPE : 2165V2000324J



Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs application developpement durable gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée		
	Département	65 - Hautes Pyrénées		
	Altitude	317 m		
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 3		
S	Type de bâtiment	Maison individuelle		
Généralités	Année de construction	1947		
ř	Surface habitable	200 m²		
8	Nombre de niveaux	2		
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m		
	Nombre de logements du bâtiment	1		
	Inertie du lot	Légère		
Systèmes	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS (200 m²) : individuel - Ecs 1 : chauffe-eau thermodynamique (énergie : électrique) avec accumulation 300 l ; production en volume habitable, alimentant des pièces non contigües, sur air extérieur		
ð	Caractéristiques de l'ENR			

Explications personnalisées

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Les rendements utilisés pour l'estimation sont fixés par arrêté et peuvent différer des rendements réels des installations.

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).

Les coûts des énergies sont indexés au 1er décembre 2015 et sont différents des coûts pratiqués par les distributeurs d'énergie.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE

			Bâtiment à usage p	rincipal d'habitatio	on] _{Dati}
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans	Appartement individuels de production d'E(E non réalisé à l'imr t avec systèmes chauffage et de CS ou collectifs et optages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de	bâtiment à usage
	Bâtiment construit avant 1 948	Bâtiment construit après 1 948	comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	production d'ECS sans comptage individuel	principal autre que d'habitation
Calcul conventionnel		×	A partir du DPE à		х		
Utilisation des factures	×		l'immeuble	Х		х	×

Pour plus d'informations :

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>, rubrique performance énergétique <u>www.ademe.fr</u>

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport: 6/6 Dossier: 17/93





Rapport: 7/6 Dossier: 18/93







Rapport de mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

L'objet de la mission est de réaliser le repérage règlementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique. Cet état informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier. Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, **un diagnostic règlementaire avant démolition** doit être réalisé [article R.1334-19 du Code de la Santé Publique].

Donneur d'ordre	<u>Propriétaire</u>
Si différent du propriétaire	Madame Nadine BONNEMAISON à Pucheu, 65220 VIDOU

Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien Pucheu, 65220 VIDOU Description sommaire Maison individuelle (T7) Localisation lot principal Sans objet Désignations des lots Sans objet Références cadastrales Section : ZC, N° parcelle(s) : 023 Nature et situation de l'immeuble Immeuble bâti, bien indépendant Permis de construire délivré en Avant 1949 Fonction principale du bâtiment Habitation

Références de la mission

Commande effectuée le	09/02/2021
Visite réalisée le	01/03/2021 à 14:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : lCert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI 2810)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Laboratoire accrédité (analyse)	EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	Madame BONNEMAISON
Sous-traitance	Sans objet

Textes de références : Code de la Santé Publique , décret du 3 juin 2011 , Arrêtés du 12 décembre 2012 , Arrêtés du 26 juin 2013.

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Amiante : 1/15

Dossier: 19 / 93





Conclusion(s) de la mission de repérage

Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Panneau (fibres-ciment), Bardages et façades légères. (Annexe grenier sur porcherie / Repérage du marquage AT sur le matériau/produit)

Nous vous recommandons de mettre en œuvre une « action corrective de premier niveau », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante :

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

En cas de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B, il est rappelé au propriétaire que : lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel après travaux de désamiantage et à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air doit remettre les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Fait à AUCH, le 01/03/2021

Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié

Sommaire

Rapport Amiante : 2/15 Dossier : 20 / 93





- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A
- 12 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

Documents et informations disponibles

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Sans objet	Sans objet

Préparation de la mission de repérage

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Autorisations d'accès ou accompagnements	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

Programme de repérage

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Amiante: 3/15 Dossier: 21 / 93





Les repérages règlementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués selon le protocole ci-dessous.

Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Composant à sonder ou vérifier

Flocages Calorifugeages Faux plafonds

Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Parois verticales intérieures

Composant de la construction

Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Enduits projetés, panneaux de cloisons.

Planchers et plafonds

Composant de la construction Partie du co

Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.

Conduits, canalisations et équipements intérieurs

Composant de la construction

Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/ volets coupe-feu. Portes coupe-feu.

Vide-ordures.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes).

Conduits.

Dalles de sol.

Eléments extérieurs

Composant de la construction

Toitures.

Bardages et façades légères.

Conduits en toiture et façade.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-

Plaques, ardoises, panneaux (composites, noresciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux

usées, conduits de fumée

Rapports précédemment réalisés

Aucun document n'a été récupéré,

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ${\rm ACME\ EXPERTISES-6\ Rue\ Lucie\ Aubrac-32000\ AUCH-05\ 62\ 59\ 00\ 86}$

Rapport Amiante: 4/15 Dossier: 22/93





Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A.

Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Recommandations en fonction des résultats	Voir ci-dessous.
Résultat de l'évaluation en fonction des l'état de conservation résultats	Action corrective de Voir ci-dessous.
Présence ou absence d'amiante	du Présence sur t
Critères ayant Présence permis de conclure d'amiants	Repérage du marquage AT sur le matériau/produit
la Description et repérage	Panneau en bardage façade Sud voir photo
	ŭ ŭ
Pièce ou local (Zone Composant de la D homogène) construction	Bardages et façades légères. [Panneau [fibres-ciment]]

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet <u>des</u> recommandations de gestion adaptées au besoin de protection des personnes : Mettre en œuvre une « action corrective de premier niveau », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

Ref.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Amiante :5/15 Dossier:23 / 93

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;





c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ; d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACIME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Amiante : 6/15 Dossier : 24 / 93





Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

Sans objet.

Pièces ou locaux visités

Les pièces ou locaux visités sont les suivants :

- Rez de chaussée : Entrée 1, Chambre 1, placard sous escalier, salle d'eau wc, Cellier, séjour salon, Cuisine 1, Chambre 2, Buanderie chaufferie, Entrée 2.
- cage d'escalier : escalier 1.
- 1er étage : Cuisine 2, Placard, Séjour, wc, salle d'eau 2, Chambre 3, Chambre 4, Bureau, escalier 2.
- combles : Combles.
- Annexe: terrasse couverte, pièce frigo, Garage (ancienne étable), Fenil, anciennes porcheries, grenier sur porcherie, Hangar, porcheries 2, Grange, Garage 2, grenier sur garage, appentis.

Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

Observations

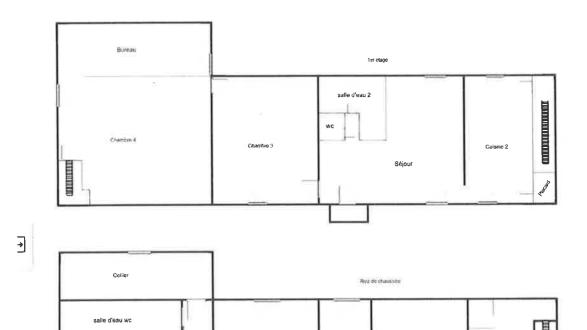
L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante

Réf. : DIA-SADO1-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Amiante : 7/15 Dossier : 25 / 93





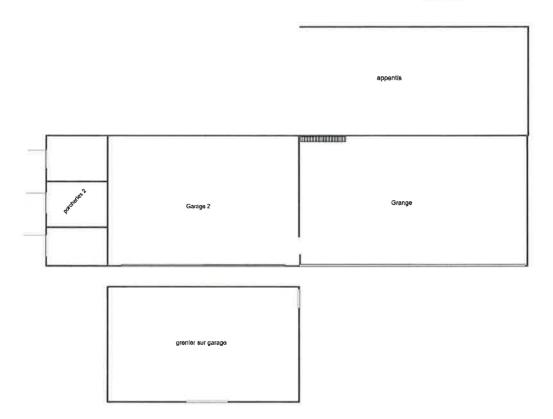


Réf : DIA-SRD01-2103-002	Titre		Planche technique		epéra	age
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A masse	du p	olan	de

Rapport Amiante : 8/15 Dossier : 26 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A		Bat. A du plan de
		MACK	masse

Rapport Amiante : 9/15 Dossier : 27 / 93





Garage (ancienne étable) Fenil

Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric	Bat. A du plan de
		MACK	masse

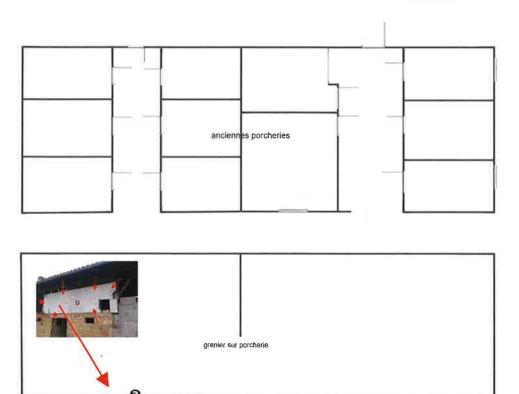
Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 ALICH - 05 62 59 00 86

Rapport Amiante : 10

/15 Dossier : 28 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

Rapport Amiante : 11

/15 Dossier : 29 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

Conditions particulières d'exécution

Le repérage règlementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique, ainsi que les articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du même code qui informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, Le cas échéant, leur état de conservation sera établi. Il est réalisé règlementairement d'après le décret du 3 juin 2011 et de ses arrêtés d'application du 12 décembre 2012.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive [par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...].

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Amiante: 12

/15

Dossier: 30 / 93





Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.

Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

La recherche de la présence de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante dans les parties communes n'est pas l'objet de ce rapport mais est celui du Dossier Technique Amiante des parties communes, dont l'existence est obligatoire depuis le premier janvier 2006. Il convient donc de s'y reporter pour les questions concernant l'ensemble des ouvrages et équipements communs.

Evaluation des états de conservation

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Amiante: 13

/15

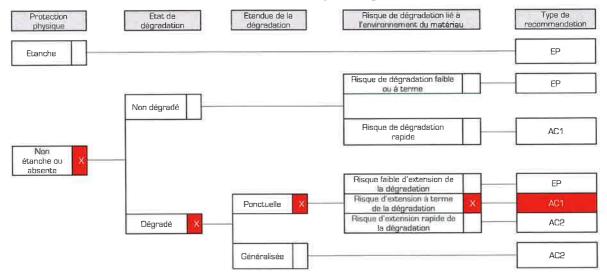
Dossier: 31 / 93





Annexe - grenier sur porcherie : Panneau (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion Action corrective de premier niveau

N° de dossier DIA-SRD01-2103-002
Date de l'évaluation 01/03/2021
Bâtiment Sans objet

Local ou zone homogène Annexe - grenier sur porcherie , zone homogène numéro 1

Destination déclarée du local Habitation

Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulage de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Attestation d'assurance

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Amiante : 14

/15

Dossier: 32 / 93





Voir document joint en annexe au rapport.

Certificat de compétence

Voir document joint en annexe au rapport.

Procès-verbaux d'analyse

Il n'a pas été réalisé de prélèvement, il n'y a donc aucun procès-verbal, à joindre à ce rapport

Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Amiante: 15

/15

Dossier: 33 / 93







Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien Pucheu 65220 VIDOU
Description sommaire Maison individuelle (T7)

Localisation lot principal Sans objet

Désignations des lotsNon communiquéesRéférences cadastralesSection : ZC, N° parcelle : 023Nature et situation de l'immeubleImmeuble bâti, bien indépendant

Permis de construire délivré en Avant 1949

Nom et qualité accompagnateur Monsieur BONNEMAISON - Particulier

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH

B. Désignation du client

Donneur d'ordre Propriétaire

Si différent du propriétaire Madame Nadine BONNEMAISON à Pucheu, 65220 VIDOU

C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le 09/02/2021

Visite réalisée le 01/03/2021 de 14:00 à :

Opérateur de repérage et certification Monsieur Eric MACK, Le présent rapport est établi

par une personne dont les compétences sont certifiées par : lcert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf :

CPDI2810)

Numéro Siret 840 224 745 00017

Assurances AXA RCP nº 1148866204 - Montant de garantie :

2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31

Sous-traitance Sans objet

Conclusion de la mission d'investigation

Absence de termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mois afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à AUCH, le 01/03/2021

Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié.

> Rapport Termites : 1/9 Dossier : 34 / 93





Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties bâtiments visités	de Ouvrages, parties d'ouvrages et élément examinés	ts Résultats du diagnostic d'infestation*
Maison individuelle		Winds of the last
Rez de chaussée	W	
(1) Entrée 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte A (PVC Verre)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte A (PVC Verre)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Huisserie Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
11 Entrée 1	Huisserie Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
Rez de chaussée		7 Abdonies a males
(2) Chambre 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Mur (Ciment tapissé)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Coffrage [Plâtre Peinture]	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte de placard B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte de placard B (Bois Vernis)	Absence d'indice
Rez de chaussée		Fig. 17 - Fig. 17 - Fig. 17
(3) placard sous escalier	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Mur (Bois)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Mur (Ciment tapissé)	Absence d'indice
[3] placard sous escalier	Plafond (Bois)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Porte (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée	(1010)	Aboution difficult
(4) salle d'eau wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Mur (Faïence)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Huisserie Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
Rez de chaussée		1. Doorled a Maioc
(5) Cellier	Sol (Béton)	Absence d'indice
(5) Cellier	Mur (Ciment)	Absence d'indice
[5] Cellier	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
		, .Sostioo a maio

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Termites : 2/9 Dossier : 35 / 93





5) Cellier	Plafond (Isolant typeStyrodur)	Absence d'indice
ō) Cellier	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
5) Cellier	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
5) Cellier	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
5) Cellier	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
5) Cellier	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
ez de chaussée		Control of the Contro
6) séjour salon	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
6) séjour salon	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
6) séjour salon	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
6) séjour salon	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
3) séjour salon	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
6) séjour salon	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
6) séjour salon	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
6) séjour salon	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
3) séjour salon	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
S) séjour salon	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
S) séjour salon	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
6) séjour salon	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
S) séjour salon	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
3) séjour salon	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
6) séjour salon	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
ez de chaussée	Laura	Tal war
7) Cuisine 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Mur (Faïence)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte-Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte-Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Volet D (Alu)	Absence d'indice Absence d'indice
7) Cuisine 1	Volet B (Bois peint)	Absence dindice
lez de chaussée	LO LID	Abassas diadias
3) Chambre 2	Sol (Parquet)	Absence d'indice Absence d'indice
3) Chambre 2	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
3) Chambre 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
3) Chambre 2	Plinthes (Bois Vernis)	
B) Chambre 2	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice Absence d'indice
3) Chambre 2	Porte A (Bois Vernis) Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
B) Chambre 2	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
B) Chambre 2	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
8) Chambre 2 Rez de chaussée	Lyoler D (Dole hellin)	Appende a maide
	Sal (Carrelage)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Sol (Carrelage) Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Mur (Parpaings Peinture)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Mur (Faïence)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie 9) Buanderie chaufferie	Plafond (Hourdis parpaings Peinture)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie 9) Buanderie chaufferie	Huisserie Porte-Fenêtre A (PVC Verre)	Absence d'indice
	Porte-Fenêtre A (PVC Verre)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Huisserie Porte F (Bois)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Porte F (Bois)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie		Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Volet A (Alu)	I Appende a maide
Rez de chaussée	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Titigiona filiam e benia)	L' regolies a maise

Rapport Termites : 3/9 Dossier : 36 / 93





(10) Entrée 2	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Huisserie Porte D (PVC Verre)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Porte D (PVC Verre)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(10) Entrée 2	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
cage d'escalier	Thereare of Goos et violage verifis	Absence diridice
(11) escalier 1	Marches (Bois Carrelage)	Absence d'indice
(11) escalier 1		Absence d'indice
	Contremarches (Carrelage)	
(11) escalier 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(11) escalier 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
[11] escalier 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
[11] escalier 1	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
[11] escalier 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
11) escalier 1	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) escalier 1	Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
1er étage		
(12) Cuisine 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Mur (Faïence)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
[12] Cuisine 2	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
12] Cuisine 2	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	Porte de placard A (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage	roi te de piacara A (Bois Feinture)	Absence diffdice
[13] Placard	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
13) Placard	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
13) Placard	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
13) Placard	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
13) Placard	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
13) Placard	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage	I a ve	i
14) Séjour	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
14) Séjour	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
14] Séjour	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
14) Séjour	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
14) Séjour	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
14) Séjour	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
14) Séjour	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
14) Séjour	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Huisserie Fenêtre F (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Fenêtre F (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Huisserie Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
14) Séjour	Volet B1 (Bois peint)	Absence d'indice
14) Séjour		
	Volet B2 (Bois peint)	Absence d'indice
14) Séjour	Volet F (Bois peint)	Absence d'indice
l er étage	10.150	T A I
15) wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
15) wc	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
15) wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
15) wc	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
15) wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
15) wc	Porte A (Bois peint)	, ibbolico dilidico

Réf. : DIA-SAD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Termites : 4/9 Dossier : 37 / 93





(15) wc	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(15) wc	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
	Transara B (Bold of Visitage Foundary)	, 1555, 155 5 11, 11, 15
1er étage	the weather the second of the	At
(16) salle d'eau 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Mur (Faïence)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Fenêtre C1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Fenêtre C1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Fenêtre C2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
The second second		A I
(16) salle d'eau 2	Fenêtre C2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(17) Chambre 3	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
[17] Chambre 3	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
		Absence d'indice
(17) Chambre 3	Porte A (Bois Vernis)	
[17] Chambre 3	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Porte de placard A1 (Bois Tapissé et	Absence d'indice
	peinture) Porte de placard A2 (Bois Tapissé et	Absence d'indice
(17) Chambre 3	peinture)	Absence diridice
4 ()	[periture]	
1er étage		L AL BOOK OF THE REAL PROPERTY
(18) Chambre 4	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Plafond (Bois peint)	Absence d'indice
	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(18) Chambre 4		
(18) Chambre 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
	Huisserie Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4		
(18) Chambre 4	Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Fenêtre C2 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Fenêtre C2 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Volet C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Volet C2 (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage	10.16	Abanan diadia
(19) Bureau	Sol (Parquet)	Absence d'indice
[19] Bureau	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(19) Bureau	Plafond (Charpente bois)	Absence d'indice
	Plafond (Lambris Bois Vernis)	Absence d'indice
(19) Bureau		
(19) Bureau	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(19) Bureau	Huisserie Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
(19) Bureau	Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
(19) Bureau	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
(19) Bureau	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
(19) Bureau	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage	The same of the sa	
(20) escalier 2	Marches (Bois)	Absence d'indice
(20) escalier 2	Contremarches (Bois)	Absence d'indice
		Absence d'indice
(20) escalier 2	Balustres (Bois)	
(20) escalier 2	Main courante (Bois)	Absence d'indice
(20) escalier 2	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(20) escalier 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
combles		ÿ
001110100		

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Termites : 5/9 Dossier : 38 / 93





21) Combles	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
21) Combles	Sol (isolant type styrodur)	Absence d'indice
21) Combles	Mur (Béton)	Absence d'indice
21) Combles	Mur (Terre)	Absence d'indice
21) Combles	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
21) Combles	Plafond (Charpente bois Membrane	Absence d'indice
Annexe	[d'étanchéité sous tuiles]	CONTRACTOR OF TAXABLE PARTY.
22) terrasse couverte	Sol (Béton)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Mur (Terre)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Mur (Ciment)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Mur (pierres jointées)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Mur (Crépi)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Huisserie Porte C (Bois et métal)	Absence d'indice
22) terrasse couverte	Porte C (Bois et métal)	Absence d'indice
Annexe		A HILLSON OF STREET
23) pièce frigo	Sol (Béton)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Plafond (Poutres bois)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
23] pièce frigo	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
23) pièce frigo	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
nnexe	, and a comment of	/ IDDG/ IDD G IT IN IDD
24] Garage (ancienne étable)	Sol (Béton)	Absence d'indice
24] Garage (ancienne étable)	Mur (Ciment)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable)	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable)	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable)	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable)	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
24] Garage (ancienne étable)	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable)	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
24) Garage (ancienne étable) Annexe	porte de garage (Bois Peinture)	Absence d'indice
25) Fenil	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
25) Fenil	Mur (Terre)	Absence d'indice
25) Fenil	Mur (pierres jointées)	Absence d'indice
25) Fenil	Mur (pierres jointees) Mur (pssature bois bardage bois)	Absence d'indice
25) Fenil		Absence d'indice
nnexe	r lateria (erial perioe bale veliges adds talles)	Absence dinales
26) anciennes porcheries	Sol (Béton)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Béton)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Ciment)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Briques)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
26] anciennes porcheries	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Porte (Bais)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
nnexe	The state (interest in cultural)	Appende a maloc
27) grenier sur porcherie	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Mur (Briques)	Absence d'indice
	Mur (plaque fibre ciment)	Absence d'indice
/ Lure her sin numbere		
	I Platond (Chargente hois Tuiles)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie 27) grenier sur porcherie Innexe	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Termites : 6/9 Dossier : 39 / 93





(00)	NA = (Abanasa diadiaa
(28) Hangar	Mur (ossature bois)	Absence d'indice Absence d'indice
(28) Hangar	Mur (ossatue métallique)	Absence d'indice
(28) Hangar	Plafond (Charpente métallique bac acier	Absence dindice
The state of the s	laqué)	
Annexe	Col (Bátan)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Mur (Terre)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
(29) porcheries 2	Porte (Bois)	Absence dindice
Annexe	C= (D++==)	Absence d'indice
(30) Grange	Sol (Béton)	Absence d'indice
(30) Grange	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(30) Grange	Mur (Terre)	Absence d'indice
(30) Grange	Mur (pierres jointées)	Absence d'indice
(30) Grange	Mur (Briques)	Absence d'indice
(30) Grange	Mur (ossature bois)	
(30) Grange	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice Absence d'indice
(30) Grange	Huisserie Porte (Métal Peinture)	
(30) Grange	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
Annexe	Leure	l at a second
(31) Garage 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(31) Garage 2	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(31) Garage 2	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
(31) Garage 2	porte de garage (métal et vitrage Peinture)	Absence d'indice
Annexe	La reconstruction of the second	Lat
(32) grenier sur garage	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(32) grenier sur garage	Mur (ossature bois bardage bois)	Absence d'indice
(32) grenier sur garage	Mur (Terre)	Absence d'indice
(32) grenier sur garage	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
Annexe	1	I a
(33) appentis	Sol (Terre)	Absence d'indice
(33) appentis	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
(33) appentis	Mur (toles galva)	Absence d'indice
(33) appentis	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(33) appentis	Mur (Terre)	Absence d'indice
(33) appentis	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
* Absence d'indice = absence d'indice	d'infestation de termites.	

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

Examen visuel des parties visibles et accessibles,

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Termites : 7/9 Dossier : 40 / 93





- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

H. Constatations diverses

Traces d'insectes à larves xylophages

Informations du donneur d'ordre :

Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016..

I. Obligation du propriétaire

Sans objet.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Equipement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002

ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Termites : 8/9

Dossier: 41 / 93





L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

NOTE: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains [Réticulitermes]: termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs [Kalotermes]: termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles (pour les DOM).

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores. Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

Infestation : présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Termites : 9/9 Dossier : 42 / 93







Constat de Risque d'Exposition au Plomb

L'objet de la mission est l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP vente réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

Donneur d'ordre Propriétaire

Si différent du propriétaire Madame Nadine BONNEMAISON à Pucheu, 65220 VIDOU

Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien Pucheu, 65220 VIDOU
Description Sommaire Maison individuelle (T7)

Localisation lot principal Sans objet
Désignations des lots Sans objet

Références cadastrales

Section : ZC, N° parcelle(s) : 023

Nature et situation de l'immeuble

Immeuble bâti, bien indépendant

Permis de construire délivré en

Avant 1949

Description de l'ensemble du bien immobilier

Références de la mission

Assurances

Commande effectuée le 09/02/2021

Visite réalisée le 01/03/2021 à 14:00

Opérateur de repérage et certification Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi

par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI2810) AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31

Laboratoire accrédite [analyse] EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,

Sous-traitance Sans obje

Occupation du bien lors de la visite

Le bien n'est pas occupé Nombre d'enfants mineurs : O Mineurs de moins de 6 ans : O Le bien immobilier est vendu vide d'occupants selon indication du propriétaire Oui

Moyens de mesure utilisés

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb.

Marque	Modèle	N° série	Radionucléide	Date de changement	Activité initiale	Numéro ASN
NITON	FEnX Smart	250	Cadmium	17/01/2019	850	T320227

Etalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : 1,000 mg/cm² Etalonnages réalisés pour ce constat : initial à 1,040 - final à 1,040 mg/cm²

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 1

/18

Dossier: 43 / 93





Conclusion du constat de risque d'exposition au plomb

Les unités de diagnostic (UD) se répartissent de la manière suivante :

Classe des UD	Non mesurées	0	1	2	3	Total	
Concentration en plomb (seuil 1 mg/cm²)		< seuil	> seuil (état de dégradation)				
(Absence de plomb	Non Dégradé Non Visibles	Etat D'usage	Dégradés	329	
%	41,34	58,66	0	0	0	100%	

Absence de plomb

Absence.

Absence totale de revêtements contenant du plomb.

Absence de dégradation du bâti

Absence de situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Etant donné l'absence de mesures supérieures aux seuils réglementaires, il n'y a pas lieu d'établir un nouveau constat à chaque mutation.

Fait à AUCH, le 01/03/2021

Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié



Le bien objet du présent constat présente une [des] situation[s] de risque de saturnisme infantile :

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3.

NON

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de dégradation du bâti :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce.

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité.

Obligation du propriétaire

Sans objet.

Pièces ou locaux visités

Ne comprenant pas de peintures au plomb :

Rez de chaussée : Entrée 1, Chambre 1, placard sous escalier, salle d'eau wc, Cellier, séjour salon, Cuisine 1, Chambre 2, Buanderie chaufferie, Entrée 2. cage d'escalier : escalier 1.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb : 2

/18

Dossier: 44 / 93





1er étage : Cuisine 2, Placard, Séjour, wc, salle d'eau 2, Chambre 3, Chambre 4, Bureau, escalier 2.

combles: Combles.

Annexe : terrasse couverte, pièce frigo, Garage (ancienne étable), Fenil, anciennes porcheries, grenier sur porcherie, Hangar, porcheries 2, Grange, Garage 2, grenier sur garage, appentis.

Pièces ou locaux non visités

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

Autres observations

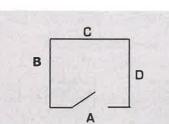
Sans objet

Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale. Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

Repérage dans la pièce (Rep.)

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce [Rep. A].



Localisation des mesures

HG

BG

H haut G gauche C centre D droite B bas BD

Nombre total d'unités de diagnostic Nombre total de mesures

329 386

Abréviations :

Numéro de la mesure nm Non mesuré

Rez de chaussée : Entrée 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
1	Coffrage		Platre / Peinture	En bas	<09	W C	D	
2	Coffrage		Platre / Peinture	En haut	<0.9		О	
3	Plafond		Platre / Peinture	A drote	<09		0	
4	Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
5	Plinthes		Correlage /	- AND CONTRACTOR	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faience
6	Mur	A	Plâtre / Tapasserie	En bas	<0.9		0	3
7	Mur	A	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		D	
В	Porte et huisserie	Α	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
9	Mur	В	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	The state of the s
10	Mur	В	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
11	Porte et huissene	B1	Bos / Peinture	En bas	<09		0	Control of the Contro
12	Porte et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
13	Porte et huisserie	B2	Bois / Peinture	En bas	<09		lo	
14	Porte et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
15	Mur	C	Ciment /		лm	1	nm	Absence de revêtement
16	Mur	C	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
17	Mur	C	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
18	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
19	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<09		0	
50	Mur	D	Ciment /		nm		nm	Absence de revêtement
21	Mur	D	Platre / Tapisserre	En bas	<09	THE PERSON	0	
22	Mur	D	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
23	Porte et huisserie	0	Bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
24	Porte et huisserie	D	Bois / Vernis	En haut	<0.9	l .	0	

Nombre Total d'UD: 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Chambre 1

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb: 3

/18

Dossier: 45 / 93





Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
5 Coffrage		Platre / Peinture	En bas	<0.9	200 Mill admitted to 100 miles	0	
6 Coffrage		Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
7 Plafond		Platre / Peinture	A droite	<0.9		0	
9 Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
9 Plinthes		Carrelage /		nm	1000	nm.	Absence de revêtement Carrelage ou faience
) Mur	Α	Ciment / Tapisserie	En bas	<0.9		Ð	
1 Mur	Α	Ciment / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
2 Porte et huisserie	Α	Bos / Peinture	En bas	<0.9		0	
3 Porte et husserie	Α	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
4 Fenétre Ext. et huisserie	В	PVC / Verre	11	nm		nm	Matériau récent
5 Fenétre Int. et huissene	В	PVC / Verre		nm	The state of	nm.	Matériau récent
6 Mur	В	Ciment / Tapissene	En bas	<0.9		0	
7 Mur	В	Ciment / Tapisserie	En haut	<0.9	100	0	THE REST OF THE REST
8 Porte de placard Ext. et huisserie	В	Bos / Peinture	En bas	<0.9		0	
9 Porte de placard Ext. et huissene	В	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
O Porte de placard Ext. et huissene	В	Bois / Vernis	En bas	<09		0	
Porte de placard Ext. et hussene	B	Bos / Vernis	En haut	<0.9	The same of the sa	0	
Porte de placard int. et huisserie	B B	Bos / Peinture	En bas	<0.8		0	
3 Porte de glacard int. et huisserie		Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
4 Porte de placard Int et huisserie	B B C	Bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
5 Porte de placard Int. et huissene	В	Bois / Vernis	En haut	<0.9		0	
6 Mur	C	Ciment / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
7 Mur	C	Ciment / Tapisserie	En haut	<0.9		0.	
B Mur	ō	Ciment / Tapisserie	En bas	<09		0	
9 Mur	lo l	Ciment / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : placard sous escalier

	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
50	Plafond	-	Bosi /	- CONTROL 10 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	nm	The state of the s	nm -	Absence de revêtement
51	Porte et huisserie		Bos /	-	nm		nm	Absence de revêtement
52	Mur	Α	Bois /		nm		nm	Absence de revêtement
53	Mur	В	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
54	Mur	C	Cment / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
55	Mur	С	Ciment / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
56	Mur	D	Ciment / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
57	Mur	D	Ciment / Taoisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : salle d'eau wo

N° Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
58 Platond		Platre / Peinture	A droite	<0.9		0	
59 Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
50 Mur	A	/ Faience	1	nm		DITT:	Correlage ou faience
51 Parte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
32 Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
63 Mur	В	/ Faïence		nm		nm	Carrelage ou faience
64 Fenëtre Ext et huisserie	C	PVC / Verre		nm		nm	Maténau récent
65 Fenêtre Int et huisserie	C	PVC / Verre	-:	nm		nm.	Matériau récent
66 Mur	C	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
67 Mur	lo.	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cellier

N° Unité de diegnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégredation	Classe	
88 Plafond		Isolant typeStyrodur /	THE RESERVE TO SERVE THE PARTY OF THE PARTY	om		nm	Absence de revêtement
9 Plafond		Plancher bois /		nm		nm	Absence de revêtement
O Mur	Α	Ciment /	Al	nm		nm	Absence de revêtement
71 Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En haut	<0.9	4	0	
73 Mur	8	Ciment /	*	nm		nm	Absence de revêtement
74 Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bos et vitrage / Vernis	En bas	<0.9	3 000	0	
75 Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
78 Fenêtre int et huisserie	C	Bom et vitrage / Vernis	En bas	40.9	A COLUMN	0	
77 Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
78 Mur	C	Ciment /	The second second	nm.		nm	Absence de revêtement
79 Volet	C	Bos / Peinture	En bas	<0.9		0	
30 Voiet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
31 Mur	D	Ciment /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : séjour salon

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
82	Coffrage		Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
83	Coffrage		Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
84	Plafond		Platre / Peinture	A droite	<0.9		0	
85	Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	A STATE OF THE STA
86	Phothes		Carrelage /	227	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faience
87	Mur	Α	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
88	Mur	Α	Platre / Peinture	En haut	<09		0	
89	Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
90	Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis	En haut	<0.9		0	AND REPORT OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2
91	Fenêtre Ext. et huisserie	В	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
92	Fenêtre Int. et huissene	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau recent

Ref. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb: 4

/18

Dossier: 46 / 93





N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
93	Mur	В	Plátre / Painture	En bas	<0.9		0	
94	Mur	В	Platre / Peinture	En haut	<0.9		10	
95	Volet	В	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
96	Volet	8	Bois / Peinture	En haut	<09		0	
97	Mur	C	Plátre / Peinture	En bas	<0.9		0	
98	Mur	C	Plotre / Peinture	En haut	<09		10	
99	Porte et huisserie	C	Bois / Vernis	En bas	<09		0	
	Porte et huisserie	C	Bois / Vernis	En haut	<09		0	
101	Fenêtre Ext et huisserie	D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
102	Fenêtre int et huisserie	D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
103	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
	Mur	D	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
105	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<09		O	
106	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cuisine 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de le dégradation	Classe	Observations
107	Plafond		Platre / Peinture	A droite	<0.9		0	
108	Plafond	1	Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
109	Plinthes		Carrelage /		nm		om	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
110	Mur	Α	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
111	Mur	A	Plàtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
112	Mur	Α	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		D	
113	Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis	En bas	<09			
114	Porte et huisserie	A	Bois / Vernis	En haut	<0.9		0	
115	Fenêtre Ext et huisserie	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
116	Fenêtre Int. et huisserie	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
117	Mur	В	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
118	Mur	В	Plátre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
119	Mur	8	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
120	Volet	В	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
121	Volet	В	Bois / Peinture	En haut	<09		ō	
122	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		o	
123	Mur	C	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
124	Porte et huisserie	C	Bois / Vernis	En bas	<0.9		o	
125	Porte et huisserie	С	Bois / Vernis	En haut	<09		ō	The second secon
126	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
127	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		D	
128	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
129	Porte-Fenêtre Int et huisserie	O	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
130	Volet	ō	Alu /	En bas	<0.9		D	1710011001100110
131	Volet	D	Alu /	En haut	<09		0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : D

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Chambre 2

N° Unité de diagno	stic Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
132 Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		10	
133 Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		o.	
134 Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9		0	
135 Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9		0	
136 Mur	A	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
137 Mur	A	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
38 Porte et huisserie	A	Bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
39 Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis	En haut	<0.9		0	
40 Mur	8	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	THE RESIDENCE OF
41 Mur	8	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		D	
42 Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
43 Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
44 Fenêtre Ext et huis	serie D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
45 Fenêtre Int. et huis	serie D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
146 Mur	D	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
47 Mur	D	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
149 Volet	D	Bais / Peinture	En haut	<0.9		in .	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Buanderie chaufferie

	té de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	70	ocalisation es mesures	mg/cm²	Type d dégradat	e la ion	Classe	Observations
50 Plafe	ond		Hourdis parpaings / Peinture	Α	droite	<0.9	100		0	50
51 Plafe	ond		Hourdis parpaings / Peinture	Α	gauche	<0.9			0	
52 Mur		Α	Plotre / Peinture	En	bas .	<09	711		0	
53 Mur	,	Α	Plätre / Peinture	Er	n haut	<0.9			0	
54 Port	te-Fenêtre Ext et huisserie	A	PVC / Verre			nm			nm	Matériau récent
	te-Fenêtre Int et huisserie	Α	PVC / Verre			nm			am	Matériau récent
56 Vole	et de la companya de	Α	Alu /	Er	n bas	<0.9			0	
57 Vole	et	Α	Alu /	En	n haut	<0.9			0	
58 Mur		8	/ Faience	-		nm			nm	Carrelage ou faience
59 Mur		В	Parpaings / Peinture	En	n bas	<0.9			0	
60 Mur		8	Parpaings / Peinture	En	n haut	<0.9			0	
61 Mur	_	В	Platre / Peinture	Er	n bas	<0.9			O	
62 Mur		8	Plâtre / Peinture	En	haut	<0.9			0	
63 Mur	`	C	/ Faïence			nm			nm	Carrelage ou faïence
64 Mur		C	Plâtre / Peinture	En	bas	<0.9			10	DESCRIPTION OF THE
65 Mur		C	Plâtre / Peinture	En	n haut	<0.9			O	
66 Mur		D	Platre / Peinture	Er	bas	<0.9			0	
67 Mur		D	Plâtre / Peinture	En	n haut	<0.9			0	
68 Mur		E	Parpaings / Peinture	En	ı bas	<0.9			0	
69 Mur		E	Parpaings / Peinture	Er	n haut	<0.9			O	

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 5

Dossier: 47 / 93





N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classa	Observations
170	Mur	3	Plâtre / Peinture	En bas	< 0.9		0	
	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
	Mur	F	Parpaings / Peinture	En bas	<0.9		0	
173		F	Parpaings / Peinture	En haut	<0.9		0	
	Mur	F	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	Marie III and the Am
	Mur	F	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
		F	Bois /		nm		nm	Absence de revêtement

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez	de chaussée : En	trée	2					
N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/ cm-	Type de la dégradation	Classe	Observations
177	Plafond	1		A droite	<0.9		0	
178	Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
179	Plinthes		Carrelage /	7	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faience
180	Mur	Α	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
181	Mur	A	Platre / Peinture	En haut	<09		0	
182	Porte et huisserie	Α	Bois /		nm		nm	Absence de revêtement
183	Mur	В	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
184	Mur	В	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
185	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
186	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
187	Fenetre Int. et huisserie	C	Bos et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
188	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
189	Mur	C	Platre / Peinture	En bas	<09	74 - 22 - 22 - 24	0	
190	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
191	Mur	D	Plotre / Peinture	En bas	<0.9		0	
192	Mur	D	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
193	Porte et huisserie	D	PVC / Verre	1	nm		nm	Matériau récent

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

V°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	
194	Contremarches		/ Carrelage		nm		nm	Carrelage ou faience
95	Marches		Bos / Carrelage	-	nm		nm	Carrelage ou faience
196	Plafond	4 15	Plâtre / Peinture	A droite	<09		0	
197	Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
198	Plinthes		Carrelage /		nm		nm:	Absence de revêtement Carrelage ou faience
99	Mur	В	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
200	Mur	В	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
201	Porte et huissene	В	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
202	Porte et huisserie	В	Bois / Peinture	En haut	<0.9	1000	0	
203	Mur	C	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
204	Mur	C	Platre / Peinture	En haut	<09		0	
	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
206	Fenetre Ext et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
207	Fenêtre int. et huisserie	O	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
208	Ferietre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
	Mur	D	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
	Mur	D	Platre / Peinture	En haut	<09		0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1	er	étage	Cuisine	2

N°	Unité de diegnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
211	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<09	-	0	
	Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
	Plinthes		Carrelage /	1	nm		nm.	Absence de revêtement Carrelage ou faience
214	Mur	Α	Plâtre / Peinture	En bas	<09		0	
215	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9	0 1 7 7	0	
216	Porte de placard Ext et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
217	Porte de placard Ext et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9	1 1 1 1 1 1	0	
218	Porte de placard Int. et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
219	Porte de placard int et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<09		0	
220	Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
221	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
555	Fenêtre Ext. et huisserie	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
223	Fenêtre Int et huisserie	В	PVC / Verre		nm	100	nm	Matériau récent
224	Mur	В	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
225	Mur	В	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
226	Volet	8	Bos / Peinture	En bas	<0.9		0	
227	Volet	В	Bos / Peinture	En haut	<0.9		0	
228	Mur	С	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
	Mur	C	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
230	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<09		0	
231	Fenêtre Ext. et huissene	0	PVC / Verre		nm	THE STREET	nm	Matériau récent
232	Fenêtre Int. et huisserie	D	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
	Миг	D	/ Faience	1	nm		nm	Carrelage ou faience
234	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
	Mur	D	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
236	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 17

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard

N° Unité de diagnostic Zone Substrat / Localisation des mesures | Type de la Classe | Observations

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb: 6

/18

Dossier: 48 / 93





Ν°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
238	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
239	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	< 0.9		0	
240	Plinthes	D DECEMBER	Carrelage /		nm		rim	Absence de revêtement Carrelage ou faience
241	Mur	Α	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	J
242	Mur	Α	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9	The same of the same of	0	
243	Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		o	
244	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
245	Mur	В	Platre / Peinture	En bas	<09		0	
246	Mur	В	Plâtre / Peinture	En haut	<09		0	
247	Mur	С	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
248	Mur	C	Platre / Peinture	En haut	<09		0	
249	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		D	
250	Миг	D	Platre / Peinture	En haut	<09		0	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Séiour

V° Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
251 Coffrage		Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
252 Coffrage		Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	
Plafond Plafond		Platre / Peinture	A droite	<0.9		0	
54 Plafond		Platre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
55 Plinthes		Correlage /		nm		nni	Absence de revêtement Carrelage ou faience
56 Mur	Α	Plátre / Tapissene	En bas	<0.9		0	
57 Mur	Α	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
58 Fenêtre Ext. et huisserie	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
59 Fenétre Int. et huisserie	В	PVC / Verre		nm		nm	Maténau récent
60 Mur	В	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
61 Mur	8	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
62 Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B B	PVC / Verre		nm		O nm	Matériau récent
63 Porte-Fenêtre Int et huissene	В	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
64 Volet	81	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	Tribunia Padrie
65 Volet	B1	Bos / Peinture	En haut	<0.9		0	
66 Valet	82	Bais / Peinture	En bas	<0.9		0	
67 Volet	B2	Bois / Peinture	En haut	<09	A STATE OF THE REAL PROPERTY.	0	I SECRETARING SECTION AND ADDRESS.
68 Mur	C	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
69 Mur	C	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
70 Parte et huisserie	С	Bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
71 Porte et huisserie	C	Bors / Vernis	En haut	<0.9		0	
72 Mur	D	Platre / Tapisserie	En bas	< 0.9		0	
73 Mur	D	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
74 Mur	E	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
75 Mur	E	Plátre / Tapisserie	En haut	<0.9		Ö	
76 Fenêtre Ext et huisserie	F	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
77 Fenêtre Int. et huisserie	F	PVC / Verre		om		nm	Matériau récent
78 Mur	F	Platre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
79 Mur	F	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
90 Volet	F	Bos / Peinture	En bas	<0.9		0	
91 Volet	IF.	Bon / Peinture	En haut	<0.9	A STREET, SQUARE,	0	

Nombre Total d'UD : 19

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : wc

N° Unité de diagnostic		Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
282 Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	When the same of t
283 Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
284 Plinthes		Carrelage /		nm		mm	Absence de revêtement Carrelage ou faience
285 Mur	A	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	i i
286 Mur	A	Platre / Peinture	En haut	<09		0	
287 Parte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
288 Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<09		0	
289 Mur	В	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
290 Mur	В	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
291 Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
292 Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
293 Fenêtre Ext. et huisserie		Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
294 Fenêtre Ext et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
295 Fenêtre Int et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
296 Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
297 Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
298 Mur	D	Platre / Peinture	En haut	<0.9		0	the state of the s

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : salle d'eau 2

l° Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revåtement	/ Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	Classe	Observations
99 Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
OD Platond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	(1)
01 Mur	Α	/ Faience		nm.		nm	Carrelage ou faience
02 Mur	Α	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	ů .
03 Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9	1	0	
04 Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
05 Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En haut	<0.9	COLUMN DE	0	
D6 Mur	В	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faïence
07 Mur	8	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
08 Mur	В	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
09 Mur	C	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
10 Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	,
11 Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		D	
12 Fenetre Ext et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
13 Fenetry Ext et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	The second second
14 Fenêtre Int et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		O) ()

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 7

/18 Dossier: 49 / 93





N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégredation	la Classe	Observations
315	Fenêtre int et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
316	Fenêtre Ext et huisserie	cs	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
317	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Painture	En haut	<0.9		0	
318	Fenêtre Int et huisserie	C2	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
319	Fenètre Int et huisserie	C5 C5	Bors et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	Marie Committee
320	Mur	D	/ Faience	*	nm		nm	Carrelage ou faience
321	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	< 0.9		0	
322	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
323	Mur	E	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
324	Mur	E	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
325	Mur	E	Plotre / Peinture	En haut	<09		D	
326	Mur	IF.	/ Faience		nm		nm	Carrelage ou faience
327	Mur	F	Platre / Peinture	En bas	<0.9		0	
	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 3

Ν°	Unité de diegnostic	Zone	Substrat Revêtement	1	Localisation des mesures	mg/cm²	Typa de dégradation	Classe	Observations
329	Coffrage		Platre / Peinture		En bas	<0.9		0	
330	Coffrage		Plâtre / Peinture		En haut	<0.9		D	
331	Plafond		Plâtre / Peinture	-	A droite	<0.9	1 2 2	0	
332	Plafond		Plâtre / Peinture		A gauche	<0.9		0	
333	Plinthes	THE OWNER OF THE OWNER	Bois / Peinture		A droite	<0.9		0	
334	Plinthes		Bois / Peinture	_	A gauche	<0.9		0	
335	Mur	A	Platre / Tapisserie		En bas	<0.9		0	The state of the state of
336	Mur	Α	Plātre / Tapisserie		En haut	<0.9		D	
337	Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis		En bas	<0.9		0	
338	Porte et huisserie	Α	Bois / Vernis		En haut	<0.9		0	
339	Porte de placard Ext et huisserie	Δ1	Bois / Tapissé et peinture		En bas	<0.9		0	THE RESERVE
340	Porte de placard Ext. et huissene	Δ1	Bois / Tapissé et peinture		En haut	<0.9		D	
341	Porte de placard Int. et huisserie	A1	Bois / Tapisse et peinture		En bas	<0.9		0	
342	Porte de placard Int. et huisserie	A1	Bois / Tapissé et peinture		En haut	<0.9		O	
343	Porte de placard Ext et huisserie	A2	Bom / Tapissé et peinture		En bas	<0.9		0	
344	Porte de placard Ext. et huisserie	V5	Bois / Tapissé et peinture		En haut	<0.9		0	
345	Porte de placard int et huisserie	A2	Bois / Tapissé et peinture		En bas	<0.9	1 30	0	
346	Porte de placard Int et huisserie	VS	Bois / Tapissé et peinture		En haut	<0.9		0	
347	Mur	В	Plâtre / Tapisserie		En bas	<0.9		0	
348	Mur	В	Plâtre / Tapisserie		En haut	<0.9		0	
349	Mur	C	Plâtre / Tapisserie		En bas	40.9		0	
350	Mur	С	Platre / Tapisserie		En haut	<0.9		O	
351	Porte et huisserie	С	Bois / Peinture		En bas	<0.9	A CONTRACTOR	0	Carlotte March
352	Porte et huisserie	C	Bais / Peinture		En haut	<0.9		0	
353	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	115	En bas	<0.9		0	
354	Mur	lo	Plâtre / Tapisserie		En haut	<0.9	1	0	1

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 4

N°	Unité de diagnostic	Zona	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de l dégredation	Clesse	Observations
355	Plafond		Bois / Peinture	A droite	<0,9		0	
356	Plafond		Bois / Peinture	A gauche	<0.9		0	
357	Plinthes	- C 100	Bois / Peinture	A droite	<0.9		0	A Louis Control of the last
358	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9		0	
359	Mur	A	Plütre / Tapissarie	En bas	<0.9		0	
360	Mur	Α	Plátre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
361	Porte et huissene	A	Bos / Peinture	En bas	<09		0	
362	Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
363	Mur	В	Platre / Tapisserie	En bas	<09		0	
364	Mun	B	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
365	Porte et huisserie	8	Bois / Peinture	En bas	<09		0	
366	Porte et huisserie	8	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
367	Mun	C	Plitre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
368	Mur	C	Plátre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
369	Fenêtre Ext et huisserie	C1.	PVC / Verre		nm	6 1 -1	nm	Materiau récent
370	Fenêtre Int et huisserie	C1	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
371	Volet	C1	Bois / Peinture	En bus	<0.9		0	AL MASSING PURSUIT
372	Volet	C1	Bois / Peinture	En hout	<0.9		0	
373	Fenêtre Ext et huisserie	C2	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
374	Fenêtre Int. et huisserie	CS	PVC / Verre		nm		лm	Matériau récent
375	Volet	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9		D	-
376	Volet	CS	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
377	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
378	Mur	D	Platre / Tapisserie	En haut	<0.9	į.	lo	<u>J</u>

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Bureau

	etage : Bureau	1-	Substrat	/ Localisation	1 , ,	Type de	Classe	lot
N°	Unité de diegnostic	Zone	Revêtement	des mesures	mg/cm ²	dégradation	Classe	Observations
379	Plafond		Charpente bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
380	Plafond		Lambris Bois / Vernis	A droite	<0.9		0	
	Plafond		Lambris Bois / Vernis	A gauche	<0.9	OFFICE OF	0	
	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9		0	
383	Plintnes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9		0	
384	Mur	Λ	Plátre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
385	Mur	A	Platre / Topisserie	En haut	<0.9		0	
386	Mur	В	Platre / Tapissene	En bas	<0.9		0	
387	Mur	B	Plátre / Tapissene	En haut	<0.9		0	
388	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC / Verre		nm		nm	Matériau récent
389	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC / Verre	A DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	Drn		nm	Matériau récent
390	Mur	C	Plåtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
391	Mur	C	Platre / Tapissene	En haut	<0.9		0	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

Réf. ; DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb: 8

/18 Dossier: 50 / 93





Ν°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
	Valet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9		O	1
	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<09		0	
	Fenëtre Ext et huisserie	D	PVC / Verre	+6	nm		nm	Matériau récent
	Fenetre Intiet huisserie	D	PVC / Verre	,	nm		nm	Matériau récent
	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	TO STATE DESCRIPTION OF THE STATE OF THE STA
397	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : escalier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la Classe	Observations
398	Balustres		Bois /		nm		nm	Absence de revêtement
399	Contremarches		Bois /	1	nm		nm	Absence de revêtement
400	Main courante		Bois /		nm		nm	Absence de revêtement
401	Marches		Bois /	À	nm		nm	Absence de revêtement
402	Plafond	- /-	Plâtre / Peinture	A droite	<09		0	31 20 10 10 10
403	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<09		0	
404	Mur	В	Platre / Tapisserie	En bas	<09		0	
405	Mur	В	Platre / Tapisserie	En haut	<09		0	
406	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
407	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD: 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

combles : Combles

	Unité de diagnostic		Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de la dégradation	Classa	Observations
408	Mor		Béton /		nm		nm	Absence de revêtement
409	Mur		ossature bois /		nm		nm	Absence de revêtement
410	Mur	1 - 16	Terre /		nm			Absence de revêtement
411	Plafond		Charpente bois / Membrane d'étanchéité sous tulles	A depite	<0.9		D	Programme and 1 of ordination
412	Plafond		Charpente bois / Membrane d'étanchéité sous tuiles	A gauche	<0.9		ō	To the state of

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: terrasse couverte

	nité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
	afond		Plancher bois		nm		om	Absence de revêtement
414 Mu	ur	Α	/ Crépi	En bas	<0.9		0	
415 Mu		Α	/ Crépi	En haut	<0.9	111111111111111111111111111111111111111	0	The second second
416 Mu	ur n	Α	Ciment /		nm		nm	Absence de revêtement
417 Mu		A	ossature bois /		nm		nm	Absence de revêtement
418 Mu		A	pierres jointées /		nm		nm	Absence de revêtement
419 Mu		A	Terre /	ACTIV	nm		nm	Absence de revêtement
420 Mu		В	/ Crépi	En bas	<0.9		0	
421 Mu		В	/ Crépi	En haut	<0.9		0	
422 Mu	JL	В	Ciment /	**	nm		nm	Absence de revêtement
423 Mu		В	ossature bois /		nm		nm	Absence de revêtement
424 Mu		В	pierres jointées /	4	nm		nm	Absence de revêtement
425 Mu		В	Terre/		nm		nm	Absence de revêtement
126 Mu		C	/ Crépi	En bas	<0.9		0	
127 Mu		C	/ Crépi	En haut	<0.9		0	
428 Mu		C	Ciment /		nm		nm	Absence de revêtement
129 Mu		C	ossature bois /	in the second	nm	10 0 100	nm	Absence de revêtement
130 Mu		C	pierres jointées /		nm		nm	Absence de revêtement
131 Mu		C	Terre/		nm		nm	Absence de revêtement
	rte et huisserie	C	Bois et métal /	En bas	<0.9		O	
	rte et huisserie	C	Bois et métal /	En haut	<0.9		0	
434 Mu		D	/ Crépi	En bas	<0.9		0	
135 Mu		D	/ Crépi	En haut	<0.9		0	the second second
136 Mu		D	Ciment /		nm		nm	Absence de revêtement
137 Mu		D	ossature bois /		nm	THE RESERVE	nm:	Absence de revêtement
438 Mu		D	pierres jointées /		nm		nm	Absence de revêtement
439 Mu	IL .	D	Terre /		nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 22

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Anneve : pièce frico

l° Unité de diegnostic	Zone	Substrat Revêtement		Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
40 Plafond		Platre / Peinture	- 1	A droite	<0.9		- 10)	The same of the sa
41 Plafond		Platre / Peinture	- 1	A gauche	<0.9		- 0)	
42 Plafond		Poutres bois /			nm		Tie	m.	Absence de revêtement
43 Mur	Α	Ciment / Peinture	1	En bas	<0.9		It)	
44 Mur	Α	Ciment / Peinture	1	En haut	<0.9		10)	
45 Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	1	En bas	<0.9		10)	
46 Porte et huisserie	Α	Bois / Peinture	1	En haut	<0.9		0)	
47 Fenêtre Ext et huisserie	В	Bois et vitrage / Peinture		En bas	<0.9)	
48 Fenètre Ext et huisserie	В	Bois et vitrage / Peinture	- 1	En haut	<0.9	A		3	
49 Fenêtre Int. et huisserie	В	Bois et vitrage / Peinture	1	En bas	<0.9		lo)	
50 Fenêtre Int et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture		En haut	<0.9	A Principle			
51 Mur	В	Ciment / Peinture	1	En bas	<0.9		0		
52 Mur	В	Ciment / Peinture		En haut	<0.9	1	10)	
53 Mur	C	Ciment / Peinture		En bas	<0.9		0)	
54 Mur	C	Ciment / Peinture	ŧ	En haut	<0.9				THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
55 Parte et huisserie	C	Bois / Peinture	6	En bas	<0.9		0)	
56 Porte et huisserie	C	Bois / Peinture		En haut	<0.9		10		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
57 Mur	D	Ciment / Peinture	1	En bas	<09		C)	
58 Mur	D	Ciment / Peinture	1	En haut	<09		10)	

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb: 9

/18 Dossier: 51 / 93





Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : Garage (ancienne étable)

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	rng/cm²	Type de dégradation	la Classe	Observations
459	Mur		Ciment /		nm		nm	Absence de revêtement
460	Mur		Ciment / Peinture	En bas	<0.9		0	
461	Mur		Ciment / Peinture	En haut	<0.9		0	
462	Plafond		Plancher bois /	**************************************	nm		nm	Absence de revêtement
463	porte de garage		Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
464	porte de garage		Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	D:
465	Porte et hussene	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9	STATE OF THE PARTY OF	0	
466	Porte et husserie	Α	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
467	Fenetre Ext. et husserie	В	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
468	Fenêtre Ext. et hussene	8	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
469	Fenetre Int. et huisserie	В	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
470	Fenêtre Int. et huisserie	В	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : Fenil

ALII.	exe . Ferm	72	WE'S	0046 00 1049	301	1922 (230	Till the second
N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
471	Mur		ossature bois / pardage bois	En bas	<0.9	III S	0	
472	Mur		ossature bois / bardage bois	En haut	<0.9		0	
473			pierres jointées /		nm		nm	Absence de revêtement
474			Terra /	4.)	nm		nm	Absence de revêtement
	Platond		Charpente bos / voliges sous tules	A droite	<0.9		0	
	Plafond		Charpente bois / voliges sous tuiles	A gauche	<0.9		o	

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: anciennes porcheries

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
477	Mur	CALL NO.	Béton /		nm		nm	Absence de revêtement
478	Mur		Briques /	-	om		nm	Absence de revêtement
479	Mur		Ciment /		am	STATE OF THE PARTY OF	nm	Absence de revêtement
480	Mur		Parpaings /		nm		nm	Absence de revêtement
481	Plafood		Plancher bois /	Carl Cities and Cities	nm		nm	Absence de revêtement
482	Porte et hussens		Bois /	1	nm		om	Absence de revêtement
483	Porte et hussene		Métal / Peinture	En bas	<0.9		0	
ABA	Porte at histoprin		Métal / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : grenier sur porcherie

/-VI 11	one . gi billoi dui	pui orioi	100	Committee of the Commit					
Nº	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revetement	/ Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	Classe	Observations	
485	Mur		Briques /		nm:		nm	Absence de revêtement	
486	Mur		ossature bois /		nm		nm	Absence de revêtement	
487	Mur		plaque fibre ciment /		nm	W. ASSESSMENT OF THE PARTY OF T	nm	Absence de revêtement	
488	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	<0.9		0	7.00-07-0-1	
ARG	Plafond		Charpente hois / Tules	A pauche	<0.9		0		

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: Hangar

\sim	ione . I langar	114	TWO CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF T			to a second seco	11	i .
Nº	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégredation	Classa	Observations
490	Mur		ossatue métalique /	En bas	<0.9	THE RESERVE TO SERVE	0	
	Mur		ossatue métallique /	En haut	<0.9		0	
492	Mur	-	ossature bois		nm-		nm	Absence de revêtement
	Plafond		Charpente métallique / bac acier laqué	A droite	<0.9		0	
494	Plafond		Charpente métallique / bac acier laque	A gauche	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : porcheries 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type d dégradat	36 1	Classe	Observations
495	Mur		Ciment /		nm	السائد الأ		nm	Absence de revêtement
	Mur		Parpainus /	8	nm			nm	Absence de revêtement
497	Mur		Terre/		om			nm	Absence de revêtement
498	Plafond		Charpente sous tules /		nm			nm	Absence de revêtement
499	Porte et hussene		Bos /		nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: Grange

Ann	lexe : Grange		. 230		1. 20 320		I	. 1	
N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
500	Mur		Briques /			nm		nm	Absence de revêtement
501	Mur		Ciment /		-	nm		nm	Absence de revêtement

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb : 10

/18

Dossier : 52 / 93





N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
502	Mur		ossature bois /		inm		nm	Absence de revêtement
503	Mur		pierres jointées /		nm		nm	Absence de revêtement
504	Mur		Terre /	20.000	nm		nm	Absence de revêtement
505	Plafond		Charpente sous tuiles /		nm		nm	Absence de revêtement
506	Porte et huissene		Métal / Peinture	En bas	<0.9		0	
507	Porte et huisserie		Métal / Peinture	En haut	<0.9		O	

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: Garage 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la Classe	Observations
508	Mur		Ciment /	and the same of the same	nm		nm	Absence de revêtement
509	Plafond		Plancher bois /		nm		nm	Absence de revêtement
510	porte de garage		metal et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	A BANA (1900-190)
511	porte de garage		métal et vitrage / Peinture	En baut	<n 9<="" td=""><td></td><td>lo.</td><td></td></n>		lo.	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : grenier sur garage

No	Unité de diagnostic	Zone	Substrat	/ Localisation	mg/cm ²	Type de	Clesse	Observations
16.6	productive and managed opening	Control and	Revêtement	des mesures		dégradation		
512	Mun		ossature bos / bardage bos	En bas	<0.9		0	
513	Mur		ossature bois / bardage bois	En haut	<0.9		0	
514	Mur		Terre /		nm		nm	Absence de revêtement
515	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	< 0.9		0	Mark San Fan Cont
518	Plafond		Charpente bois / Tules	A gauche	<0.9		0	de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la comp

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe: appentis

Ν°	Unité de diagnostic	Zone	Substret Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de l dégradation	Classe	Observations
517	Mur		/ toles gaiva	En bas	<0.9	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0	
518	Mur		/ toles galva	En haut	<0.9		0	
519	Mur		ossature bois /		nm		nm	Absence de revêtement
520	Mur		Parpaings /	1-	nm		nm	Absence de revêtement
521	Mur		Terre /		nm		nm:	Absence de revêtement
522	Plafond	L	Charpente sous tuiles /	l-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- Articles L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique (CSP),
- Articles R1334-10 à R1334-12 du CSP,
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46-030 Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

Précisions : limite du constat de risque d'exposition au plomb

L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

Limitation due à l'échantillonnage : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm², seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb : 11

/18

Dossier: 53 / 93





Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portatif : les mesures sont faites par émission d'un rayonnement produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.

Schéma du constat de risque d'exposition au plomb



Réf : DIA-SRD01-2103-002	Titre		Planche de repérage technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

Réf. : DIA SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 $\,$

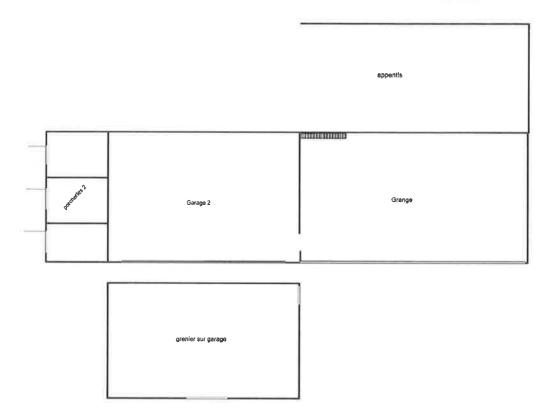
Rapport Plomb : 12

/18

Dossier : 54 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage technique
Pucheu, 65220 VIDQU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

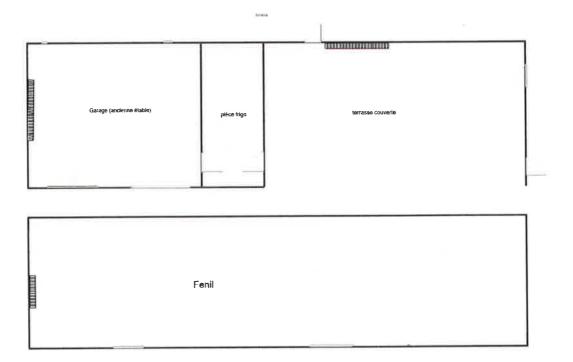
Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 13

/18 Dossier: 55 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

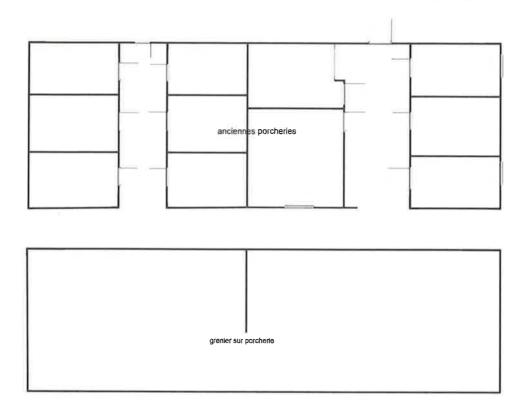
Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Aue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 14

/18 Dossier: 56 / 93







Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage
			technique
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric	Bat. A du plan de
		MACK	masse

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Plomb : 15

/18 Dossier: 57 / 93





9)			
<u> </u>			
	Hangar		
<u>.</u>		Section 1	

Réf : DIA-SRD01-2103-002	Planche 1		Planche de repérage	
			technique	
Pucheu, 65220 VIDOU	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse	

Note d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiques:

S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;

Réf. : DIA SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb : 16

/18

Dossier: 58 / 93





- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux, avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir être parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- 🍨 Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb : 17

/18

Dossier: 59 / 93





Attestation de durée de vie de la source



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1er mars 2011 signé par Dr. Björn Klaue

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, solt 75 MBq.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBQ cette valeur limite est atteinte après 36 mois.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBg cette valeur limite est atteinte après 64 mois.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-detà de ces durées les appareits deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible — 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²].

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (20).

Nom de la société : ACME EXPERTISES

Modèle de l'analyseur : FEnX 23mCi

N' série de l'analyseur : 250

N° de série de la source : RTV-0286-23

Date d'origine de la source : 17/01/2019

Date de fin de validité de la source : 16/01/2024

Fernie Electronic 28 avenue Explay from 7090) VOISINS LE BRE TORNEUX 161 - 33 (0)1 34 32 10 00 Fax +33 (0)1 30 57 33 25 Electronic March Control of the Control Stellar Control of the Con

E-mail - mongament commenced in the comm



Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Plomb: 18

/18

Dossier : 60 / 93







Rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'objet de la mission est l'établissement d'un rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité. Il est réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution

Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances	
Département	65
Commune	VIDOU
Type d'immeuble	Maison individuelle (T7)
Adresse	Pucheu, 65220 VIDOU
Référence cadastrale	Section : ZC, N° parcelle(s) : 023
N° logement / Etage / Identification fiscale	Sans objet
Désignation du lot de (co)propriété	Sans objet
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Année de construction du local et de ses dépendances	Avant 1949
Année de réalisation de l'installation électrique	Non communiquée
Distributeur d'électricité	EDF

Pièces et emplacements non visités Justification

Sans objet

2. Identification du donneur d'ordre

Madame Nadine BONNEMAISON

2. Propriétaire

Si différent du propriétaire

à Pucheu, 65220 VIDOU

3. Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Opérateur de repérage	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : le jusqu'au
Nom et raison sociale de l'entreprise	ACME EXPERTISES
Adresse de l'entreprise	6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH
Numéro de Siret	840 224 745 00017
Désignation de la compagnie d'assurance de	AXA RCP nº 1148866204 - Montant de garantie :
l'opérateur	2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Commande effectuée le	09/02/2021
Visite réalisée le	01/03/2021 à 14:00
Pièces jointes	Sans objet
Sous-traitance	Sans objet
Durée de validité en cas de vente	29/02/2024
Durée de validité en cas de location	28/02/2027
Retour du courrier préliminaire	Non retourné
Appareil électrique	T16-600 MEGGER

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Electricité : 1/9

Dossier: 61 / 93





4. Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension ≤ 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);

les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Repport Electricité : 2/9 Dossier : 62 / 93





5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :
 1. Appareil général de commande et de protection et son accessibilité. 2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
☐ 3. « Dispositif de protection contre les surintensités » adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
☑ 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions - Protection mécanique des conducteurs. 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
Installations particulières :
 □ P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement □ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine
Informations complémentaires :
☑ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Fait à AUCH, le 01/03/2021

Cachet de l'entreprise

Monsieur Eric MACK

Signature opérateur

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Electricité : 3/9 Dossier : 63 / 93





6 Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Aucun point de contrôle non vérifié pour le bien visité.

7. Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Le devoir de conseil de l'opérateur ayant réalisé l'intervention se limite exclusivement dans le cadre du présent rapport aux obligations qui lui incombent, telles qu'indiquées dans la norme NF C16-600 (dernière version en vigueur au jour de l'édition du rapport).

Le tableau suivant détaille les points examinés qui font l'objet d'une anomalie lors du diagnostic.

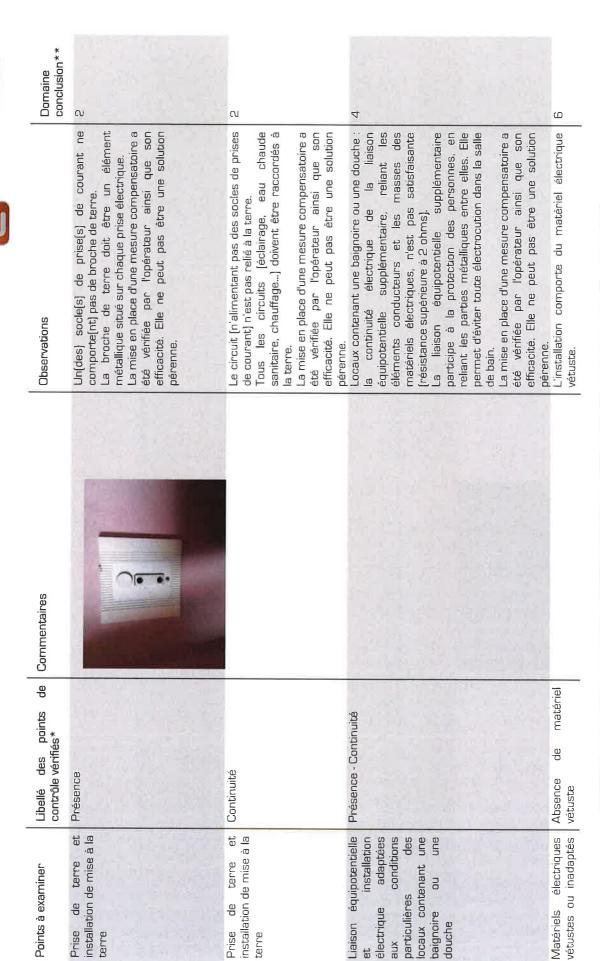
Nous vous conseillons de supprimer les anomalies identifiées en consultant dans les meilleurs délais un électricien qualifié.

Reft.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Dossier : 64 / 93 Rapport Electricité: 4/9



* ÉLECTAICITÉ



Rapport Electricité : 5/9 Dossier : 65 / 93

Ref.: DIA-SRD01-2103-002 AGME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86





	Ō
Le matériel électrique ne doit pas être vétuste, en raison de l'usure, du vieillissement de leurs constituants,	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puit de 15 mm
-	qe
	Socles de prise courant : type à puits
i usage	Autres vérifications Socies de prise recommandées courant : type à puits [informatives]

^{*} selon l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la mèthode de réalisation de l'État de l'Installation Intérieure d'Electricité dans les Immeubles à usage d'Habitation ** Cette colonne reprend les numèros des points à examiner en conclusion dans le chapitre 5.

Constatations diverses

Commentaire		
Libellé des constatations diverses	L'installation est protégée dans son ensemble par un ou plusieurs dispositifs différentiels à haute sensibilité [inférieure ou égale à 30mA].	L'ensemble des socles de prises de courant est de type à obturateur.
N° article [1]	B11	

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme (NF C16-600) ou les spécifications techniques utilisées.

Rapport Electricité : 6/9 Dossier: 66 / 93





8. Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières : les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celle-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Réf.: DIA-SR001-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Electricité : 7/9

Dossier: 67 / 93





Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

a) Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure de courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

b) Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entrainer des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9. Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

Ordonnance du 8 juin 2005 instaurant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

Décret 2006-1153 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des diagnostics techniques (DDT).

Article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Réf.: DIA-SRD01:2103-002

ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Electricité : 8/9

Dossier : 68 / 93





Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La norme NF C16-600 version Juillet 2017 relative à l'état de l'installation électrique des parties privatives des locaux à usage d'habitation

En cas de location :

Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

Loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Précisions concernant l'état des installations intérieures d'électricité

Le domaine d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique, ni destruction des isolants des câbles, hormis certaines exceptions. Elle ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, tient informé l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension [matériels programmables par exemple] ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension [certains matériels électroniques, de chauffage, etc...]. Le donneur d'ordre, ou son représentant, signale également au diagnostiqueur les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité [matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.].

Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

Fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles,

S'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur,

Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic sont accessibles.

Si l'une des conditions indiquées ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne pourra être réalisé en totalité : le diagnostiqueur signalera alors dans le rapport chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, le diagnostiqueur attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et lui rappelle que la responsabilité du diagnostiqueur est limitée aux points effectivement vérifiés et qu'elle ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation ainsi qu'au risque de non ré-enclenchement de l'appareil de coupure.

Le diagnostic ne porte pas sur le fonctionnement des installations électriques mais sur son état apparent visant la sécurité des personnes et des biens

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Electricité : 9/9 Dossier : 69 / 93







Rapport de l'état de l'installation intérieure de Gaz

L'objet de la mission est l'établissement d'un rapport de l'état de l'installation intérieure de Gaz. Il est réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien Description Sommaire Localisation lot principal Désignations des lots Références cadastrales

Nature et situation de l'immeuble Permis de construire délivré en Nature du gaz distribué

Distributeur

Installation alimentée en gaz

Pucheu, 65220 VIDOU Maison individuelle (T7)

Sans objet Sans objet

Section : ZC, N° parcelle(s) : 023 Immeuble bâti, bien indépendant

Avant 1949 GPL bouteille Non communiqué

B. Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

B. Propriétaire

Madame Nadine BONNEMAISON à Pucheu, 65220 VIDOU

B. Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Depropriétaire ☐ autre

Numéro de compteur

C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le

Visite réalisée le Raison sociale et nom de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Opérateur de repérage et certification

09/02/2021

01/03/2021 à 14:00

ACME EXPERTISES

6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH

Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE [Réf : CPDI2810] le :

25/10/2018 jusqu'au: 24/08/2023

AXA RCP nº 1148866204 - Montant de garantie :

2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31

840 224 745 00017

Sans objet Sans objet

Testo AG TESTO, détecteur d'étanchéité

29/02/2024 28/02/2027

NFP 45-500 de janvier 2013

Assurances

SIRET

Pièces jointes Sous-traitance Appareil gaz

Durée de validité en cas de vente Durée de validité en cas de location

Norme méthodologique ou spécification utilisée

Béf. : DIA-SBD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Gaz: 1/7 Dossier: 70 / 93





Conclusion du rapport de l'état de l'installation intérieure de gaz

Anomalies de type A2, A1

L'installation comporte une ou des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. L'installation comporte une ou des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement. Cette conclusion ne porte que sur les points qui ont pu être contrôlés (voir observations).

Fait à AUCH, le 01/03/2021 Cachet de l'entreprise

Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié



D. Identification des appareils

Genre (1), Marque, Modèle	Туре (2)	Puissance en kW	Localisation	Observations : anomalie, taux de CO mesuré, motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné	Photo
Table de cuisson FAURE CPV 410 W	Non Raccordé	Inconnue	Cuisine 2	- 14 : La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée 16c1 : Le tube souple alimente en gaz un appareil de cuisson encastré Cet appareil n'est pas alimenté.	83
Table de cuisson FAURE	Non Raccordé	Inconnue	Cuisine	- 16c1 : Le tube souple alimente en gaz un appareil de cuisson encastré.	5
Chauffe-eau ELM LEBLANC LM10PV B	Raccordé	Inconnue	Cellier	Cet appareil n'est pas alimenté.	

^[1]Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,... [2]Non raccordé-Raccordé-Etanche.

E. Anomalies identifiées

		1	Î'	Í
Point de contrôle	Type	Libelle des anomalies	Commentaire	Photos
n° (3)	d'anomalie	et recommandations		
	[A1(4) A2(5)			

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Gaz : 2/7 Dossier: 71 / 93





	DGI(6), ou 32c (7))			
7d4) Lyre GPL	A1	La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée.		1
14) Raccordement en gaz des appareils par tuyaux non rigides	A1	La date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.	1996	
16c1) Raccordement en gaz des appareils de cuisson par tube souple	A2	Le tube souple alimente en gaz un appareil de cuisson encastré.		+ + +
	manimum orași desim yestem desim series de desim series		The state of the s	

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée

(4)A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

(5)A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6)DGI (Danger Grave et Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7)32c la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Pièces, bâtiments et emplacements non visités

Sans objet

Justification

G. Constatations diverses

L'installation comporte une ou des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.

L'installation comporte une ou des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

Présentation d'une attestation de vacuité des conduits de fumées datant de moins d'un an : document non présenté.

Présentation d'un contrat d'entretien de la chaudière de moins d'un an : document non présenté.

Présentation des notices d'utilisation du ou des appareils : document non présenté,

H. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI

☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz

 $\mathsf{R6f}_{*}$: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Rapport Gaz : 3/7 Dossier : 72 / 93





☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
☐ Transmission au Distributeur de gaz par Monsieur Eric MACK des informations suivantes : - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat [DGI]. □ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.
I. Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c
☐ Transmission au Distributeur de gaz par Monsieur Eric MACK de la référence du contrat de fourniture de

Observations

En l'absence d'alimentation en gaz d'une des installations concernées, l'ensemble des points de contrôle n'a pu être vérifié pour cette installation (gpl)

gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ; □ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz» remplie.

Il est rappelé au donneur d'ordre l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées en cas de présence d'appareils gaz hors table de cuisson.

Nous attirons l'attention du donneur d'ordre sur le fait que, conformément à la norme NF P 45-500, sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et lui rappelons que notre responsabilité est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Lors de l'établissement du présent rapport, le nom du distributeur de gaz n'a pas été fourni au diagnostiqueur. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de donner cette information au diagnostiqueur.

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre de fournir au diagnostiqueur soit le numéro de point de livraison, soit le Point de Comptage Estimation soit le numéro de compteur.Les appareils d'utilisation ont été mis en marche et arrêtés par ...

Conduite à tenir

En cas de présence d'anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat :

Risque couvert : L'opérateur de diagnostic doit interrompre immédiatement partiellement ou totalement, l'alimentation en gaz de l'installation, apposer les étiquettes de condamnation sur la ou les partie[s] condamnée[s], signaler et localiser les anomalies au donneur d'ordre et à l'occupant et leur apporter des explications sur la nature des anomalies relevées, adresser le rapport de visite signé ainsi que la Fiche Informative Distributeur de gaz au donneur d'ordre ou à son représentant.

En cas de présence d'anomalies de type A2 :

Risque couvert : — fuite de gaz due au mauvais montage, au dé-raccordement accidentel du tube souple alimentant des appareils de cuisson ;

— fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples non appropriés.

L'opérateur de diagnostic doit signaler et localiser les anomalies correspondantes au donneur d'ordre ou à son représentant, lui apporter des explications sur la nature des anomalies relevées et sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation. Il doit conseiller de réaliser dans les meilleurs délais les travaux permettant de lever les anomalies relevées.

En cas de présence d'anomalies de type A1 :

Risque couvert : — fuite de gaz consécutive à l'emploi de lyres non appropriées.

- fuite de gaz à travers une lyre détériorée (par exemple : fissures, craquelures).
- fuite de gaz consécutive à l'emploi de tubes souples ou tuyaux flexibles non appropriés ;
- fuite de gaz à travers un tube souple ou un tuyau flexible en mauvais état (par exemple : fissures, craquelures). L'opérateur de diagnostic doit signaler et localiser les anomalies correspondantes au donneur d'ordre ou à son représentant, lui apporter des explications sur la nature des anomalies relevées et sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation. L'installation présentant une anomalie est à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur cette installation.

En cas de présence d'anomalie 32c:

Risque couvert :

 Réf. : DIA-SRD01-2103-002
 Rapport

 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86
 Rapport





L'opérateur de diagnostic doit localiser l'anomalie correspondante et la signaler au donneur d'ordre ou à son représentant, lui apporter des explications sur la nature de l'anomalie relevée et sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation, adresser le rapport de visite signé, ainsi que la Fiche Informative Distributeur de gaz, au donneur d'ordre ou à son représentant. Il doit également signaler au donneur d'ordre ou à son représentant que conformément aux dispositions reprises dans la fiche informative l'installation présente une anomalie qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif de sécurité collective, de sa conformité et de son bon fonctionnement. Le diagnostiqueur doit informer le distributeur de gaz des coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de gaz, de l'adresse du logement diagnostiqué, et du numéro de point de livraison du gaz ou du point de comptage estimation, ou à défaut du numéro de compteur. Le distributeur de gaz lui remettra à cette occasion un numéro d'enregistrement d'appel.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Ordonnance du 8 juin 2005 instaurant le Dossier de Diagnostics Techniques.
- Décret n°2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au DPE et à l'état des installations intérieures de daz.
- Décret 2006-1153 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des diagnostics techniques (DDT).
- Arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz.
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Norme NF P45-500 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz.
- Arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

En cas de location :

- Décret n°2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location
- Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Précisions concernant l'état de l'installation intérieure de gaz

Le diagnostic a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes.

Les exigences techniques faisant l'objet du présent diagnostic visent à prévenir les risques liés à l'état de l'installation et à son utilisation (fuite de gaz, incendie, intoxication oxycarbonée). Elles reposent sur les exigences réglementaires, les règles d'installation et autres textes de référence en vigueur.

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'installation intérieure de gaz telle que définie dans l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

Le diagnostic concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz.

En outre, il concerne les installations d'appareils de cuisson s'ils sont desservis par une installation fixe.

Le diagnostic porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants :

- La tuyauterie fixe ;
- Le raccordement en gaz des appareils ;
- La ventilation des locaux ;
- La combustion.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Gaz: 5/7 Dossier: 74/93





Le contrôle de l'état du conduit de fumée n'entre pas dans le champ d'application du présent document. Seule la présence du conduit et l'état du conduit de raccordement sont contrôlés.

Le diagnostic ne concerne pas l'alimentation en gaz des chaufferies ou des mini-chaufferies destinées à la production collective de chaleur ou d'eau chaude sanitaire telles que définies à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1977, les appareils de cuisson à poste fixe alimentés en gaz directement par un tube souple ou un tuyau flexible par une bouteille de butane, le contrôle et la vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité collective [DSC] équipant les installations de VMC GAZ, le contrôle du fonctionnement des fours à gaz, et les appareils de chauffage mobiles alimentés par une bouteille de butane. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans montage ni démontage hormis les exceptions mentionnées dans la norme NF P 45-500. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur tout ou partie de l'installation.

Pour les parties des installations intérieures placées en alvéole technique gaz, le contrôle est limité à la vérification de l'étanchéité apparente des tuyauteries et au contrôle du bon fonctionnement de ces appareils. Si le diagnostic ne peut être réalisé en totalité suivant la législation en vigueur, le diagnostiqueur consigne dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, le diagnostiqueur doit :

- Attirer l'attention du donneur d'ordre sur le fait que la responsabilité dudit donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation contrôlée ou non;
- Rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.
- Conseille le (ou les) occupant(s) d'être présent(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous pression de l'installation.

Les robinets de commande d'appareil peuvent être testés notamment pour s'assurer de leur manœuvrabilité. Lors de ces tests, ces robinets de commande peuvent être altérés et donc devenir inopérants, engendrant l'anomalie "au moins un robinet de commande d'appareil n'es pas manœuvrable". Considérant qu'un robinets de commande doit être manœuvrable sans s'altérer, l'opérateur de diagnostic ne serait tenu pour responsable en cas de dégradation de ce robinet de commande d'appareil.

Conformément à l'article 1 er de l'arrêté du 6 avril 2006 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz et à la norme NF P 45-500, le client doit autoriser le diagnostiqueur à prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens. De la même façon, un document est adressé au client pour acceptation par lui préalablement à la réalisation du diagnostic reprenant les conditions générales de réalisation du diagnostic.

Ce diagnostic n'a pas pour objet d'établir un certificat de conformité au titre de l'article 25 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié. Le présent document ne synthétise donc pas en totalité les points de contrôle applicables pour réaliser les audits des installations neuves, et peut distinguer des niveaux d'anomalie différents.

Définitions

Appareil à circuit étanche: Un appareil est à circuit étanche lorsque le circuit de combustion (amenée d'air, chambre de combustion, sortie des gaz brûlés) ne communique en aucune de ses parties avec l'air du local où cet appareil est installé. Pour les appareils à circuit étanche, l'air nécessaire à la combustion provient de l'extérieur de l'immeuble soit par l'intermédiaire d'un conduit étanche pouvant desservir plusieurs niveaux, soit par un orifice percé dans une paroi extérieure [mur, terrasse, toiture, etc.]

Appareil raccordé : Un appareil est raccordé lorsque les produits de la combustion sont évacués vers l'extérieur de l'immeuble par l'intermédiaire d'un conduit le reliant à un conduit ou à un autre dispositif d'évacuation ; S'il n'en est pas ainsi, l'appareil est dit non raccordé.

CENR: Chauffe-eau Non Raccordé. L'air de combustion est prélevé dans le local et la combustion issue de l'appareil est libérée directement dans l'atmosphère où il se trouve.

Coupe-tirage : Equipement d'un appareil raccordé, placé sur le circuit d'évacuation des produits de combustion à la sortie de la chambre de combustion ou sur la buse de sortie de l'appareil. Il est destiné à limiter la dépression dans la chambre de combustion afin de maintenir la stabilité de la flamme et la qualité de la combustion dans le cas où le tirage thermique serait trop important.

<u>Détendeur - régulateur</u> : Dispositif qui abaisse la pression du gaz à une valeur déterminée et la maintient dans les limites prescrites.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 Rapport Gaz: 6/7 Dossier: 75/93





DSC [Dispositif de Sécurité Collective] : Dispositif qui permet la mise en sécurité des chaudières raccordées à une installation de VMC Gaz en cas d'arrêt de l'extracteur et évite ainsi toute intoxication au monoxyde de carbone.

Installation intérieure de gaz [arrêté du 2 août 1977] :

• Installation intérieure alimentée à partir d'une canalisation de distribution :

Partie de l'installation en aval du compteur ou, à défaut de compteur :

- Pour les habitations collectives, en aval de l'organe de coupure situé avant le point d'entrée de la tuyauterie dans le logement, ou, s'il s'agit d'une tige-cuisine, en aval de l'organe de coupure;
- Pour les habitations individuelles, en aval de l'organe de coupure générale,
- Installation intérieure alimentée à partir d'un ou plusieurs réservoir[s] d'hydrocarbures liquéfiés desservant une seule habitation individuelle : partie de l'installation en aval de l'organe de coupure situé sur le ou les récipients d'hydrocarbures liquéfiés

Organe de coupure : Vanne, robinet ou obturateur ; Un organe de coupure est dit "à fermeture rapide" lorsqu'il est du type quart de tour avec clé de manœuvre mise à disposition.

Un organe de coupure est dit "à fermeture rapide et commande manuelle" quand il est du type poussoir ou quart de tour avec clé de manœuvre incorporée.

PU : puissance utile, puissance nominale, quantité de chaleur reçue par unité de temps par le fluide chauffé.

<u>Tige-cuisine</u>: Conduite à usage collectif d'allure rectiligne et verticale, non munie de compteur et n'alimentant qu'un seul appareil de cuisson par logement à l'exclusion de tout autre appareil.

<u>Tuyauteries fixes</u>: Toutes tuyauteries fixées aux parois jusque et y compris les robinets de commande des appareils, incorporés ou non à ces appareils.

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 66 Rapport Gaz: 7/7 Dossier: 76 / 93



Référence : DIA-SRD01-2103-002 Réalisé par Lionel SORDES Pour le compte de Acmé Expertises

Date de réalisation : 10 mars 2021 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien Pucheu 65220 Vidou

Madame Nadine BONNEMAISON



SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune			Votre immeuble			
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse el réhydratation	approuvé	21/06/2010	oul	non	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée*				oul	136	7.
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	ē

^{*} Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R, 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018,

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen (2)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

^{&#}x27; Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante ; https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventemmo.

Copyright 2007-2017 Kinaxia Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

KINAXIA - SAS au capital de 185 004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Especes de Saphia, bâtment C - 08590 Sophia Antipolis - SIREN 514 061 738 - RCS GRASSE



10 mars 2021 Pucheu 65220 Vidou Commande Medame Nadine BONNEMAISON Réf. DIA-9R001-2103-002 - Page 2/10

SOMMAIRE

Synthèse	<u> </u>
Imprimé officiel	₍₆₎ 3
Localisation sur cartographie des risques	. 4
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	. 6
Anneyes	12 T

Uédition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le sitte internet Preventimeno
Copyright 2007-2017 Kinazie. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciatus appartiennent à leurs propriétaires respectits.
KINAXIA - SAS au capital de 165 004,56 euros - Siège sodal 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bésment C - 08560 Sophia Antipolis - SIREN 514 081 738 - RCS GRASSE



10 mans 2021 Pucheu 65220 Vidou Commanda Madama Nadina BONNEMAISON Ref. DIA-SRD01-2103-002 - Paga 3/10

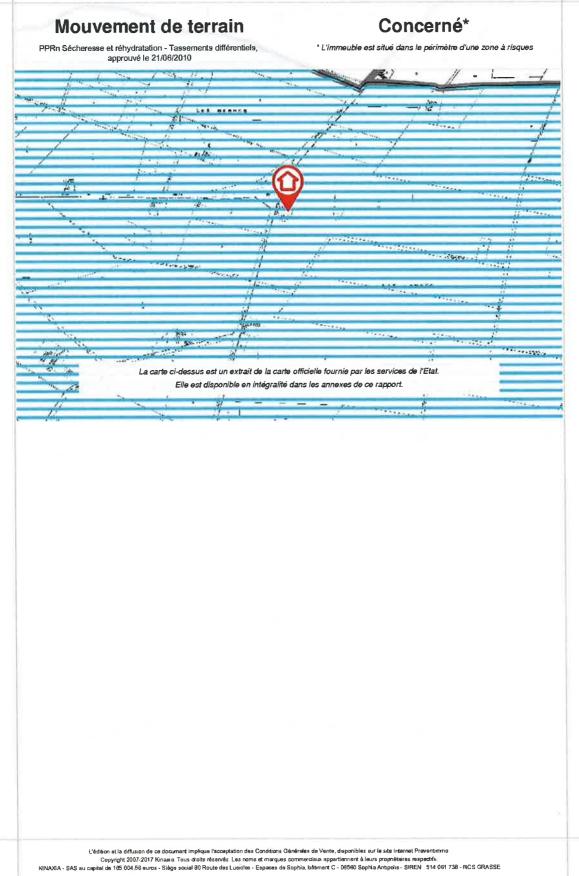
Etat des Risques et Pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols en application des orticles 1, 125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8 t du Code de l'environnement et de l'article 1, 174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatit aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral nº 65-2017-03-17-006 17/03/2017 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 10/03/2021 2. Adresse Pucheu 65220 Vidou 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation josn. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé Les risques naturels pris en compte sont liés à : MvI terrain-Sécheresse X L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm prescrit non X L'irnmeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne tont pos l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X L'immeuble est situé dans le périniètre d'un PPRt prescrit non X Les risques technologiques pris en compte sont liés à : L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X L'immeuble est situé en zone de prescription non X 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en apptication des articles R3634 et D36348 i du code de transformement modifiés par fairété et les Déceils nº2010 1254 / 2010 1255 du 22 activitée 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Madérée zone 3 X 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en apptication des articles R125-25 du code de l'environnement et R1353-27 du code de l'avanté publique, modifés par le Décet n°2016-431 du 4 jun 2016 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significant des articles de soute de soute de l'avanté public de l'avanté de 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) non [X] Parties concernées Vendeur Madame Nadine BONNEMAISON à ie Acquéreur à

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo.
Copyright 2017 Enissas à Tous d'orix réservés. Les nomes et marques commercaux, appartiennent à leurs propriétaires respectés.
KINAVIA - SAS au capitat de 195 004,56 euros - Stège social 80 Route des Lurioles - Espaces de Sophia, hâtemet C - 06500 Sophia Amptigle - Sifiem 5 14 061 738 - RCS GRASSE.

Attention I sits of impliquent pas d'obligation ou d'interdiction reglementait e pariculère, les aléas contrus ou préviables qui peuvent être signales dans les alvers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnes par cet état,











10 mars 2021 Pucheu 65220 Vidou Commande Medame Nadina BONNEMAISON Réf. DIA-SRD01-2103-002 - Paga 5/10

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une Indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondente dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	10	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par rulasellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Sécheresse el réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1990	29/12/2000	
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	
Commune : VIdou	Pucheu 65220 Vidou France			
Etabli le :				
Vendeur :	Acquéreur			

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimeno
Copyright 2007-2017 Kinoxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commercieux appartiennent à leurs propriétaires respectés
KINAMA - SAS su capital de 185 004,56 auros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtment C - 08690 Sophia Antipolis - SIREN 514 081 738 - RCS GRASSE

Réf.: DIA-SRD01-2103-002

ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010
Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestateire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Acmé Expertises en date du 10/03/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les Informations mises à disposition dans le Dossler Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 21/06/2010
- Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble,
- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8 Le BIEN est également concerné par :
- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017
- > Cartographies :
- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces plèces sont jointes au présent rapport.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le sile Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits risservès Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capital de 165 004,56 auros - Siège acciel 80 Route des Lucioles - Espaces de Saphia, bétiment C - 09560 Saphia Antipoles - SIREN - 514 061 738 - RCS GRASSE

Réf. ; DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Dossier: 82 / 93



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº: 65-2017-03-17-006

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1-

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../ ...

Horaires: Déliviance des útres (du hundi au jeudi 8h30-12h 13h30-16h00, le vendech 8h30-12h) - Autres bureaux (du hundi au vendech 19h-12h 14h-16h30)

Préfecture - Place Charles de Gauille -- CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture hautes-pyrences gouy.fr - Site Internet : www.hautes-pyrences.gouy.fr

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86

Dossier: 83 / 93

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Unc copic du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

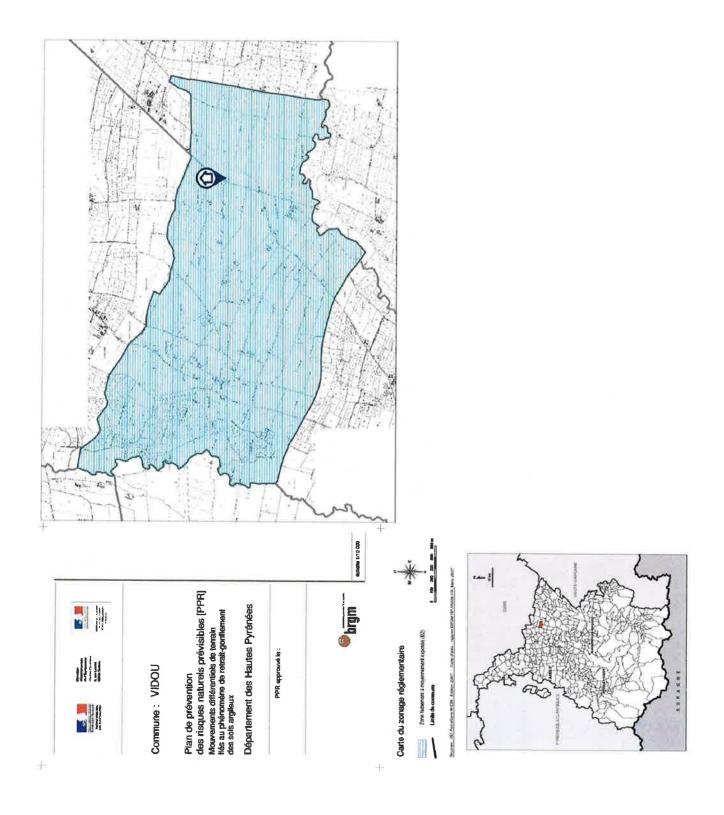
Article 5 -

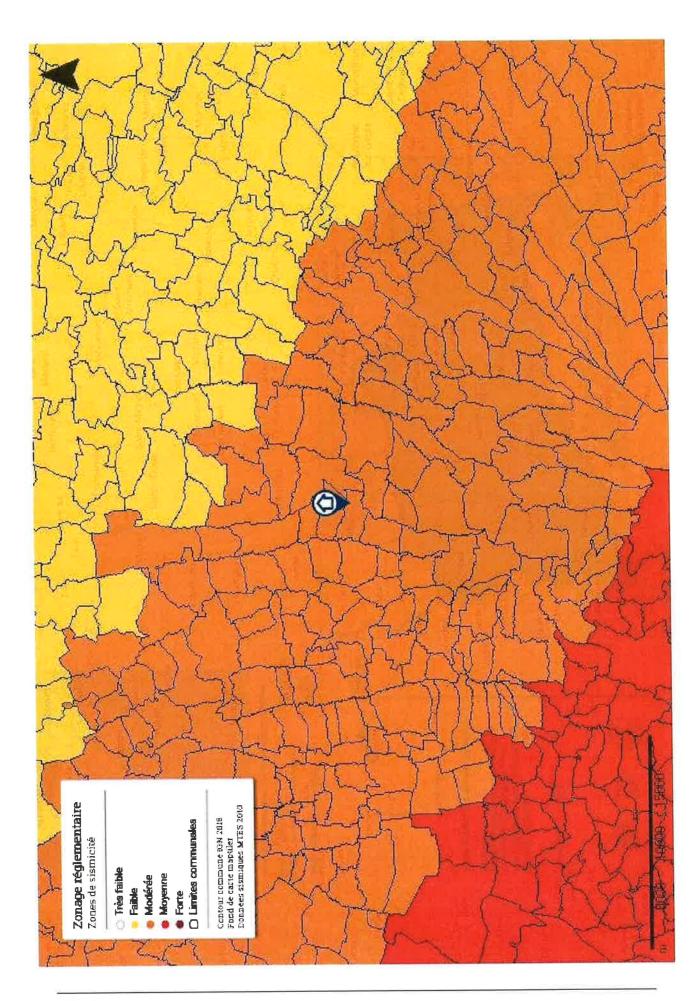
Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice LACARDE









ttestation d'assurance

Sari GALEY - LABAUTHE ASSURANCES 21 Place Dupuy 31000 TOULOUSE Tel. 05 82 73 09 09 Email. agence galey/abauthe@axa fr n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY - LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise ACME EXPERTISES représentée par Messieurs ERIC MACK ET LIONEL SORDES, domiciliée 6 Rue Lucis Aubrac 32000 AUCH est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe ».
Pour les activités désignées ci-dessous, lettes que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencès et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur

Photo 360 et visite virtuelle Assainissement non collectif Assainissement collectif Diagnostic de Performance Energétique sans mention Constat Amiante Vente sans mention Dossier Technique Amiante sans mention Dossier Technique Amiante avec mention Constat du Risque d'Exposition au Ptomb (vente, location, parties communes) Contrôle périodique amiante **Dossier Amiante Parties Privatives** Etat des installations intérieures d'Electricité Etat des installations intérieures de Gaz Etat des Risques et Pollutions Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)

ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes) Etat parasitaire Etat relatif à la présence de Termites dans le bati Mérules Superficie Carrez/Habitable et autres Amiante avant démolition Amiante avant travaux immeubles bâtis Plomb avant demolition Termites avant démolition Sécurité piscine qualité de l'?air (benzêne, CO2, formaldéhyde) Mission de mesures d?activité volumique de radon dans les bâtiments et activités prévus à l?article R 4451-44 du code du travail et chez les particullers

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporeis) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement
- Tous dommages confondus: 788.630 € par année d'assurance
 Dommages immetériels non consécutifs: , 2.000.000 € par année d'assurance
 Dommages aux biens confiés: 345.145 € par sinistre
- Défense : Inclus dans la garantie mise en jeu
- 7. Recours: 28.354 € per litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des ilmites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

> Fait à Toulouse, le 10 décembre 2020 Pour la Sari GALEY - LABAUTHE ASSURANCES





Contino

10-31-1423





entificat de compétence



Gaz

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2810

Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'i.Cert, atteste que :

Monsieur MACK Eric

Est certiflé(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet: 14/08/2017 - Date d'expiration: 13/06/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 14/08/2017 - Date d'expiration : 13/08/2022

DPE Individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 25/08/2017 - Date d'expiration : 24/08/2022

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 28/01/2019 - Date d'expiration : 27/01/2024

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022

Plomb Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 08/08/2017 - Date d'empiration : 07/08/2022 **Termites** Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 08/08/2017 - Date d'expiration: 07/08/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 29/01/2019.

au dus mantres, est print, es de la telle A. et des mantres et print, es de la telle B. et mul, astore pérceliques de fétet de conservement des metents et print, es de la

das Salverunes and virsules. Massions die segérage des restanses et produits de la Mer C. Les exametre resultat in des litheux de mittel du de cultiferement. Anthre du 21 inhembre 2006 modele datument les conjunt de conference des complementes des personnes physiques replantes des converts de reque d'apparénce au plante, des diagnostres de l'indusd'innumièrem pur la plante des guers, un ca. des servicites après travalla es présente de pàrets, et les estrete d'accendations des esque definación las crisinas de conficiente des compiniones des pericones poyagam operata la de repetages (develutivos periodos) e festi de connerviente des miniles creditos de comiticación des comparancies des penicames phytogues realizare lasac relatir a la passance de serminas dans la habitance el les creditos d'accenditación des cagamentes gram - Austra (L. 16 parliam) 2016, mangka diphonologi ka papara da pambara dan mambara da Emperature de serve en comme de la indemigración (parecipia, et les creters, d'acceptación des l'agentarion de conferención. Aprile d. 6 anti 2007 ministra defe contribution des compétent en des personnes physiques reviewet l'erat de l'encollerum intens, nu de gad et les contribution des conferences de contribution. Antire du 8 julies 2008

Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPE CHER IT (ev.)

Dossier: 88 / 93



AUCH, le 10/03/2021

Madame Nadine BONNEMAISON

à Pucheu 65220 VIDOU

Référence Rapport :

DiA-SRD01-2103-002

Objet: Attestation sur l'honneur

Pucheu

65220 VIDOU

Maison individuelle

Date de la visite : 01/03/2021

Madame.

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Messieurs ERIC MACK et LIONEL SORDES, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés [les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers],

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2.000.000 par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Messieurs ERIC MACK et LIONEL SORDES

Dossier: 89 / 93

ACME EXPERTISES

Réf.; DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86





Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence

Article L271-4 à L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation Article R,271-1 à R,271-5 du CCH Ordonnance 2005-655 du 5 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1e janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT.

Réf.: DIA-SRD01-2103-002

ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86



DEVIS

N°646329

AUCH, le 11-01-2021

ACME EXPERTISES

6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH Monsieur ANTICHAN

RÉFÉRENCES DE LA MISSION

MISSION

Vente Maison, T7 et dépendances

Pucheu

ADRESSE DE LA MISSION

65220 VIDOU

DATE INTERVENTION
TECHNICIEN OPÉRATEUR

DÉTAIL DES PRESTATIONS	Unit. H,T.	Quantité	total H.T.	TVA %	total T.T.C
Vente Maison, T7, date de construction avant 1949 - Constat du Risque d'Exposition au Plomb - Constat Amiante - Etat relatif à la présence de Termites - Etat des Risques et Pollutions - Diagnostic de Performance Energétique (DPE) - Etat d'instellation intérieure d'électricité - Déplacement	750.00	1	750.00	20.00	900.00
mise à jour des diagnostics inclus au delà de un an	0.00	1	0.00	20.00	0.00

TOTAL € HT	750,00
TVA€	150,00
TOTAL € TTC	900.00
REMISE* (10 %)	90,00
NET A PAYER (€)	810,00

ACME EXPERTISES · 8 Rue Lucie Aubrec · 32000 AUCH · Tél. : 05 82 59 00 86 · Mail : gers@diagemter.com · SAS · 840224745 00017 · Chaque cabinet constitue une untid financiatrament indépendante opérant sous la marque et la méthodologia DAGAMTER et dispose d'une assurance en Pasponsable

Pane 1 sur B

Scanné avec CamScanner



COMMENTAIRES ET CONDITIONS

Durée prévisionnelle d'intervention : 05h00.

Le client doit informer le diagnostiqueur s'il a connaissance de la réalisation de traltement ou élément relatif à la présence de termites.

Le client doit informer le diagnostiqueur si des travaux de rénovation/réhabilitation ont été réalisés. Usage bâtiment : Habitation, Nombre de logements : O Durée de validité du devis : 1 mois.

 Devis hors prélèvement pour analyse amiante des échantillons si nécessaire. Ce devis est établi en fonction du descriptif du bien fait par vos information que vous nous avez fourni. Votre dossier technique peut être mis à disposition de votre notaire et/ou de votre agence immobilière si vous le

Tarifs public 2020 incluent nos conditions d'intervention sous protocole Covid-19.

*** Spécial Covid-19 ****

Suite aux conditions sanitaires liées au Covid-19, nos Interventions sont soumises à des protocoles stricts

garantissant votre sécurité et celle de nos techniciens. Plus d'informations sur nos pages d'actualités sur www.diagamter.com, et sur les documents joints au présent devis. Nous nous efforçons de limiter la gêne occasionnée par le Covid-19 et vous remercions de votre compréhension.

MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19

En cette situation de crise, notre entreprise met en place des dispositions exceptionnelles pour intervenir en toute sécurité. Ainsi, des conditions particulières doivent être mises en place.

Le bien devro notamment être vide de toute autre personne que le technicien de préférence, et si cela n'est pas possible, les personnes sur place devront se conformer au respect des mesures barrières et de distance sociale de 1 m a minima. L'intervention technique sera précédée d'une période de ventilation par tout moyen : portes, fenêtres, VMC, etc Dans le cas contraire, la mission devient caduque et les frais de déplacement seront dus intégralement. Pour toute intervention, notre technicien respectera un protocole interne d'intervention exceptionnelle, contenant un certain nombre d'exigences.

Ce protocole vous est transmis en annexe du présent document. L'acceptation du présent ordre de mission vaut acceptation des exigences de notre protocole interne.

BON POUR ACCORD

Je reconnais que la fiche d'informations précontractuelles jointe ainsi que les conditions générales applicables et les mesures exceptionnelles liées au COVID-19 m'ont été communiquées avant la conclusion de tout contrat, bon de commande ou ordre de mission. J'atteste accepter ces conditions et certifie de tout mettre en œuvre pour ne pas porter atteinte à la santé du (des) technicien(s) durant toute la mission objet de cet ordre de mission. Je m'engage à signalar la présence éventuelle dans le bien de toute personne malade ou susceptible d'être malade du covid-19 en amont de la mission.

Le Client ou son mandataire :

« Bon pour accord » et signature

Bonfour accord walee

J'atteste sur l'honneur que le bien dans lequel le technicien vient réaliser sa mission sera vide de toute autre personne ou que les personnes présentes s'engagent à respecter les mesures barrières et de distance sociale de 1 m a minima. J'accepte que l'intervention technique sera précédée d'une période de ventilation par tout moyen : portes, fenètres, VMC, etc . Le Client au son mandataire : hour four accord Welese

« Bon pour accord » et signature

2 l'autorise la société the Bonnemaison Nader vertu du devis eccepté le 4/02 Je soussigné[e] 1 ACME EXPERTISES à commencer à exécuter la prestation reprise dans le présent document avant l'expiration du délai de quatorze jours prévu par le Code de la consommation. En conséquence, je déclare expressement vouloir renoncer au bénéfice du droit de rétractation dont le suis titulaire en vertu du même Code.

Le Client ou son mandataire :

« Bon pour accord » et signature

low accord

ACME EXPERTISES - 8 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - Tél.: 05 82 59 00 88 - Mall ; gers@diagemter.com - SAS - 840224745 00017 plogia DIAGAMTER et dispose d'una assurance en Responsabilité Civie

Page Paur R

Weller

Scanné avec CamScanner

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrec - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86







Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien Pucheu 65220 VIDOU
Description sommaire Maison individuelle (T7)

Localisation lot principal Sans objet

Désignations des lots

Non communiquées

Références cadastrales

Non communiquées

Section : ZC, N° parcell

Références cadastrales Section : ZC, N° parcelle : 023
Nature et situation de l'immeuble Immeuble bâti, bien indépendant

Permis de construire délivré en Avant 1949

Nom et qualité accompagnateur Monsieur BONNEMAISON - Particulier

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH

B. Désignation du client

Numéro Siret

Donneur d'ordre Propriétaire

Si différent du propriétaire Madame Nadine BONNEMAISON à Pucheu, 65220 VIDOU

C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le 09/02/2021

Visite réalisée le 25/11/2021 de 10:00 à :

Opérateur de repérage et certification Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi

par une personne dont les compétences sont

certifiées par : ICert Parc d'affaire,

Espance Performance,

Bat K

35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI 2810)

840 224 745 00017

Assurances AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie ; 2

000 000 € - Date de validité : 2021-12-31

Sous-traitance Sans objet

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 66 - SIRET : 840 224 745

Rapport Termites : 1/10

Dossier : 1 / 22





Conclusion de la mission d'investigation

Absence de termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites.

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mais afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à AUCH, le 25/11/2021

Monsieur Eric MACK Diagnostiqueur certifié.



Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties d bâtiments visités	de Ouvrages, parties d'ouvrages et éléme examinés	ents Résultats du diagnostio d'infestation*
Maison individuelle	A NUMBER OF THE PARTY OF THE PA	
Rez de chaussée	i	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Sol (Carrelage)	
(1) Entrée 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte A (PVC Verre)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte A (PVC Verre)	Absence d'indice
1 Entrée 1	Huisserie Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
11 Entrée 1	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
[1] Entrée 1	Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
[2] Chambre 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Mur (Ciment tapissé)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
[2] Chambre 1	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte de placard B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) Chambre 1	Porte de placard B (Bois Vernis)	Absence d'indice

Rapport Termites : 2/10 Dossier : 2 / 22





Rapport Termites : 3/10

Dossier: 3 / 22

Rez de chaussée		
(3) placard sous escalier	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Mur (Bois)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Mur (Ciment tapissé)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Plafond (Bois)	Absence d'indice
(3) placard sous escalier	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
[3] placard sous escalier	Porte (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée	(====)	1
(4) salle d'eau wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
[4] salle d'eau wc	Mur (Faïence)	Absence d'indice
4) salle d'eau wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
[4] salle d'eau wc	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(4) salle d'eau wc	Huisserie Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
[4] salle d'eau wc	Fenêtre C (PVC Verre)	Absence d'indice
Rez de chaussée	1	7 1.000 T. 1.000
[5] Cellier	Sol (Béton)	Absence d'indice
(5) Cellier	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(5) Cellier	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
(5) Cellier	Plafond (Isolant typeStyrodur)	Absence d'indice
(5) Cellier	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cellier	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cellier	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(5) Cellier	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(5) Cellier	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée	Voice & (Boild points)	Appende d'Indice
(6) séjour salon	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
[6] séjour salon	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(6) séjour salon	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(6) séjour salon	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(6) séjour salon	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(6) séjour salon	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
(6) séjour salon	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
[6] séjour salon	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
[6] séjour salon	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
6) séjour salon	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
6) séjour salon	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
6) séjour salon	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
6) séjour salon	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
6) séjour salon	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
6) séjour salon	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée	1 cost 2 (asso posses)	, , sociales d'indice
7) Cuisine 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Mur (Faïence)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Porte-Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Porte-Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Volet D (Alu)	Absence d'indice
7) Cuisine 1	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée	1 2 3 3 5 (B 3 6) 6 (10)	1 /3000 TIOS OF THIRDS
8) Chambre 2	Sol (Parquet)	Absence d'indice
8) Chambre 2	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
8) Chambre 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
8) Chambre 2	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
O CHIGHINDI O L	- m 6 100 D010 V G1 1110	





3) Chambre 2	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
3) Chambre 2	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
3) Chambre 2	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
3) Chambre 2	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
lez de chaussée		
9) Buanderie chaufferie	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Mur (Parpaings Peinture)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Mur (Faïence)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Plafond (Hourdis parpaings Peinture)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Huisserie Porte-Fenêtre A (PVC Verre)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Porte-Fenêtre A (PVC Verre)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Huisserie Porte F (Bois)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Porte F (Bois)	Absence d'indice
9) Buanderie chaufferie	Volet A (Alu)	Absence d'indice
lez de chaussée	= 12-13-13-13-13-13-13-13-13-13-13-13-13-13-	The second second
	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
10) Entrée 2		Absence d'indice
10) Entrée 2	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Purte A (Bois)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Huisserie Porte D (PVC Verre)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Porte D (PVC Verre)	Absence d'indice
10) Entrée 2	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
10] Entrée 2	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Apsence dinace
age d'escalier		Ab diadian
11) escalier 1	Marches (Bois Carrelage)	Absence d'indice
11) escalier 1	Contremarches (Carrelage)	Absence d'indice
11) escalier 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
11) escalier 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
11) escalier 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
[11] escalier 1	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
[11] escalier 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
11] escalier 1	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
11) escalier 1	Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
1er étage		
[12] Cuisine 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Mur (Faïence)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
12) Cuisine 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
[12] Cuisine 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	Huisserie Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
[12] Cuisine 2	Fenêtre D (PVC Verre)	Absence d'indice
[12] Cuisine 2	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
	Porte de placard A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(12) Cuisine 2	The de placera A (Belon Sintare)	
1er étage	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(13) Placard	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(13) Placard	Plafond (Platre peint)	Absence d'indice
(13) Placard		Absence d'indice
(13) Placard	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(13) Placard	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Placard	Porte A (Bois peint)	Absence diffuice
1er étage	laura de la companya	Absons dindis
[14] Séjour	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(14) Séjour	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(14) Séjour	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
[14] Séjour	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice





(14) Séjour	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(14) Séjour	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
[14] Séjour	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
(14) Séjour	Huisserie Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
		Absence d'indice
(14) Séjour	Fenêtre B (PVC Verre)	
(14) Séjour	Huisserie Fenêtre F (PVC Verre)	Absence d'indice
(14) Séjour	Fenêtre F (PVC Verre)	Absence d'indice
(14) Séjour	Huisserie Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(14) Séjour	Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(14) Séjour	Volet B1 (Bois peint)	Absence d'indice
[14] Séjour	Volet B2 (Bois peint)	Absence d'indice
[14] Séjour	Volet F (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(15) wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(15) wc	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(15) wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(15) wc	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(15) wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(15) wc	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(15) wc	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(15) wc	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(16) salle d'eau 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Mur (Faïence)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Fenêtre C1 (Bois et vitrage	Absence d'indice
	Peinture)	
(16) salle d'eau 2	Fenêtre C1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) salle d'eau 2	Huisserie Fenêtre C2 (Bois et vitrage	Absence d'indice
(10)	Peinture)	T LOGOTIOG G ITTGIOG
(16) salle d'eau 2	Fenêtre C2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
1er étage	There are (Dois et visi age heinture)	Absence diridice
	C-L(D-m-u-t)	A L
(17) Chambre 3	Sol (Parquet)	Absence d'indice
[17] Chambre 3	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
[17] Chambre 3	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
[17] Chambre 3	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
[17] Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Porte A (Bois Vernis)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Chambre 3	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Chambre 3		Absence d'indice
	peinture]	
(17) Chambre 3	Porte de placard A2 (Bois Tapissé et peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(18) Chambre 4	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
	Plafond (Bois peint)	
(18) Chambre 4		Absence d'indice
(18) Chambre 4	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
[18] Chambre 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice
[18] Chambre 4	Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Huisserie Fenêtre C2 (PVC Verre)	Absence d'indice
(18) Chambre 4		Absence d'indice
	Fenêtre C2 (PVC Verre)	
(18) Chambre 4	Volet C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Chambre 4	Volet C2 (Bois peint)	Absence d'indice

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745 00017

Rapport Termites : 5/10 Dossier : 5 / 22





Terreage 19 Bureau Absence d'indice Absence d'indice 19 Bureau Aur (Patre tapissé) Absence d'indice Absence	A th	¥	
Municipal Municipal Municipal Absence d'indice Platinat (Despentato bols) Absence d'indice Abs	1er étage	Cal (Denguet)	Absence d'indice
Plantant			
Harbon H			
19 Bureau			
Huisserie Fenêtre C (PVC Verre) Absence d'indice Huisserie Fenêtre C (PVC Verre) Absence d'indice			
19 Bureau Huissene Fenêtre D (PVC Verne) Absence d'indice Huissene Fenêtre D (PVC Verne) Absence d'indice Absence			
13 Bureau Huisserie Fenêtre D (PVC Verre) Absence d'indice 19 Bureau Fenêtre D (PVC Verre) Absence d'indice 19 Bureau Fenêtre D (PVC Verre) Absence d'indice 19 Bureau Volet C (Bois peint) Absence d'indice 20 Secalier 2 Contremarches (Bois Absence d'indice Absence d'indice 20 Secalier 2 Marches (Bois Absence d'indice Absence d'indice 20 Secalier 2 Main courante (Bois Absence d'indice 20 Secalier 2 Main courante (Bois Absence d'indice 20 Secalier 2 Marches (Bois Absence d'indice 20 Secalier 2 Palfond (Plâtre peint) Absence d'indice 20 Secalier 2 Palfond (Plâtre peint) Absence d'indice 20 Secalier 2 Palfond (Plâtre peint) Absence d'indice 21 Combles Sol (Selont type stryodur) Absence d'indice 21 Combles Mur (Bâton) Absence d'indice Absence d'indice 21 Combles Mur (Bâton) Absence d'indice Absence d'indice 21 Combles Mur (Bâton) Absence d'indice Absence d'indice Absence d'indice 22 Combles Mur (Bâton) Absence d'indice			
Fenétric D (PVC Verne) Absence d'indice	(19) Bureau	Fenêtre C (PVC Verre)	
19 Bureau Valet C (Bois peint) Absence d'indice 19 19 19 19 19 19 19 1	(19) Bureau		
Territoria Control C	(19) Bureau	Fenêtre D (PVC Verre)	
Per tetage Contremanches (Bois Absence d'indice Contremanches (Bois Absence d'indice Contremanches (Bois Absence d'indice Absence d'indice Contremanches (Bois Absence d'indice Absence d'indice Contremanches (Bois Absence d'indice Absence d'indice Combies Combies Absence d'indice Combies	(19) Bureau	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(20) escalien 2 (21) Combles (22) Combles (23) Combles (24) Combles (25) Combles (26) Escalien 2 (27) Combles (28) Mur (Béton) (Cherpente bois Membrane (29) Escalien 2 (20) escalien 2 (21) Combles (22) Combles (23) Combles (24) Combles (25) Errasse couverte (26) Escalien 2 (27) Combles (28) Escalien 2 (28) Escalien 2 (29) Escalien 2 (20) Escalien 2 (21) Escalien 2 (22) Escalien 2 (23) Escalien 2 (24) Escalien 2 (25) Escalien 2 (26) Escalien 2 (27) Escalien 2 (28) Escalien 2 (29) Escalien 3 (29			
(20) escalier 2 (21) Combles (22) Loranse (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Combles (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Expresse couverte (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Expresse couverte (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Expresse couverte (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Expresse couverte (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Expresse couverte (29) Expresse couverte (20) Expresse couverte (20) Expresse couverte (21) Expresse couverte (22) Expresse couverte (23) Expresse couverte (24) Expresse couverte (25) Expresse couverte (26) Expresse couverte (27) Expresse couverte (28) Expresse couverte (29) Express	(20) escalier 2	Marches (Bois)	
Absence d'indice Absence d'i		Contremarches (Bois)	Absence d'indice
(20) escalier 2 (21) Combles (21) Combles (21) Combles (21) Combles (21) Combles (22) Combles (22) Combles (23) Combles (24) Combles (25) Combles (26) Mur (Terre) (27) Combles (28) Plafond (Charpente bois Membrane (28) terrasse couverte (29) terrasse couverte (20) terrasse couverte (20) terrasse couverte (21) terrasse couverte (22) terrasse couverte (22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) Carasse couverte (25) terrasse couverte (26) terrasse couverte (27) terrasse couverte (28) terrasse couverte (29) terrasse couverte (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Garage (ancienne étable) (26) Garage (ancienne étable) (27) Garage (ancienne étable) (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fanil (26) Fanil (27) Fanil (28) Pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fanil (26) Fanil (27) Fanil (28) Fanil (29) Fa		Balustres (Bois)	Absence d'indice
Absence d'indice Absence d'i		Main courante (Bois)	Absence d'indice
Platond (Plâtre peint) Absence d'indice			Absence d'indice
Combles [21] Combles [21] Combles [22] Combles [23] Combles [24] Combles [25] Combles [26] Combles [27] Combles [27] Combles [27] Combles [28] Mur (Béton) [28] Absence d'indice [29] Lombles [29] Lombles [20] Lombles [20] Lombles [21] Combles [21] Combles [22] Lombles [22] Lombles [23] Lombles [24] Combles [25] Lombles [26] Lombles [27] Lombles [27] Lombles [28] Lombles [28] Lombles [29] Lombles [29] Lombles [29] Lombles [29] Lombles [20] Lombles [20] Lombles [20] Lombles [20] Lombles [20] Lombles [21] Lombles [22] Lombles [22] Lombles [23] Lombles [24] Lombles [25] Lombles [26] Lombles [27] Lombles [27] Lombles [28] Lombles [29] Lombl			Absence d'indice
21 Combles Sol (Plancher bois) Absence d'indice 21 Combles Mur (Béton) Absence d'indice Ab		Trialeria (France pains)	
[21] Combles Sol [isolant type styrodur] Absence d'indice [21] Combles Mur (Béton) Absence d'indice [21] Combles Mur (Terre) Absence d'indice [21] Combles Mur (ossature bois [21] Combles Plafond (Charpente bois Membrane d'étanchéité sous tuiles) [22] ternasse couverte Sol (Béton) Absence d'indice [22] ternasse couverte Mur (Terre) Absence d'indice [22] ternasse couverte Mur (Sepil) Absence d'indice [22] ternasse couverte Mur (Press) Absence d'indice [22] ternasse couverte Mur (Press) Absence d'indice [22] ternasse couverte Plafond (Plancher bois) Absence d'indice [22] ternasse couverte Plafond (Plancher bois) Absence d'indice [22] ternasse couverte Prec (Elois et métal) Absence d'indice [23] pièce frigo Sol (Béton) Absence d'indice [24] presse couverte Prec (Elois et métal) Absence d'indice [25] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [26] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [27] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [28] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [29] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [29] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [20] pièce frigo Plafond (Poltres bois) Absence d'indice [20] pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice [20] pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice [21] pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice [22] pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice [23] pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice [24] Garage (ancienne étable) Porte A (Bois peint) Absence d'indice [24] Garage (ancienne étable) Porte A (Bois peint) Absence d'indice [24] Garage (ancienne étable) Porte A (Bois peint) Absence d'indice [25] Fenil Mur		Sol (Plancher hois)	Absence d'indice
Carribles Mur (Beton) Absence d'indice			
Carl Combles Mur (Terre) Absence d'indice A			
Carl Combles Mun (ossature bois) Plafond (Charpente détanchéité sous tuiles) Absence d'indice détanchéité sous tuiles Absence d'indice			
Platond (Charpente d'étanchéité sous tuiles) Absence d'indice			
Annexe (22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) terrasse couverte (25) terrasse couverte (26) terrasse couverte (27) terrasse couverte (28) terrasse couverte (29) terrasse couverte (29) terrasse couverte (29) terrasse couverte (20) terrasse couverte (20) terrasse couverte (21) terrasse couverte (22) terrasse couverte (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) porte C (Bois peint) (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) porte C (Bois peint) (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Garage (ancienne étable) (26) Garage (ancienne étable) (27) Garage (ancienne étable) (28) Garage (ancienne étable) (29) Garage (ancienne étable) (20) Garage (ancienne étable) (21) Garage (ancienne étable) (22) Garage (ancienne étable) (23) Garage (ancienne étable) (24) Garage (ancienne étable) (25) Fanil (26) Fanil (27) Fanil (28) Pièce (38) Pièce (39) Pièce (30) P			
Annexe (22) terrasse couverte Sol (Béton) Absence d'indice (22) terrasse couverte Mur (ossature bois) Absence d'indice (22) terrasse couverte Mur (Cirent) Absence d'indice (22) terrasse couverte Mur (Cirent) Absence d'indice (22) terrasse couverte Mur (Diernes jointées) Absence d'indice (22) terrasse couverte Mur (Diernes jointées) Absence d'indice (22) terrasse couverte Plafond (Plancher bois) Absence d'indice (22) terrasse couverte Plafond (Plancher bois) Absence d'indice (23) terrasse couverte Porte C (Bois et métal) Absence d'indice (23) pièce frigo Sol (Béton) Absence d'indice (23) pièce frigo Plafond (Plâtre peint) Absence d'indice (23) pièce frigo Plafond (Plâtre peint) Absence d'indice (24) pièce frigo Plafond (Poutres bois) Absence d'indice (24) pièce frigo Porte A (Bois peint) Absence d'indice (23) pièce frigo Porte A (Bois peint) Absence d'indice (23) pièce frigo Porte A (Bois peint) Absence d'indice (23) pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice (23) pièce frigo Porte C (Bois peint) Absence d'indice (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil Mur (pierres jointées) Absence d'indice	(21) Combles	(Absence dindice
(22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) terrasse couverte (25) terrasse couverte (26) terrasse couverte (27) terrasse couverte (28) terrasse couverte (29) terrasse couverte (29) terrasse couverte (20) terrasse couverte (20) terrasse couverte (21) terrasse couverte (22) terrasse couverte (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo		d'étanchéité sous tuiles)	
(22) terrasse couverte (23) pièce frigo (24) per couverte (25) per couverte (26) per couverte (27) terrasse couverte (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (26			1 01 00
(22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) terrasse couverte (25) terrasse couverte (26) terrasse couverte (27) terrasse couverte (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (23) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (25) Fenil (26) Fenil (27) Mur (pierse) (28) Pieriters (indice (29) Fenil (20) Absence d'indice (
(22) terrasse couverte (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage [ancienne étable] (25) Fenil (25) Fenil (26) Fenil (27) Mur (Terre) (28) Absence d'indice (29) Fenil (29) Fenil (20) Mur (Terre) (20) Absence d'indice (20) Absence d'indice (20) Absence d'indice (20) Absence d'indice (21) Absence d'indice (22) Absence d'indice (23) Absence d'indice (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (26) Fenil (27) Fenil (28) Fenil (29) Fenil (29) Fenil (20) Fenil (20) Fenil (20) Fenil (20) Fenil (21) Absence d'indice (22) Absence d'indice (23) Absence d'indice (24) Absence	(22) terrasse couverte	Mur (ossature bois)	
(22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) terrasse couverte (25) terrasse couverte (26) terrasse couverte (27) terrasse couverte (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (26) Fenil (27) Mur (pierres pintées) (28) pierres pintées) (29) Absence d'indice (29) Fenil (20) Absence d'indice (20) Absence d'indice (20) Absence d'i	(22) terrasse couverte	Mur (Terre)	
C22 terrasse couverte Mur (pierres jointées) Absence d'indice	(22) terrasse couverte	Mur (Ciment)	
(22) terrasse couverte (22) terrasse couverte (22) terrasse couverte (23) terrasse couverte (24) terrasse couverte (25) terrasse couverte (26) price (Porte C (Bois et métal) (27) price (Porte C (Bois et métal) (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (23) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) price (Porte A (Bois peint) (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (26) Fenil (27) Mur (pierres pintées) (28) pièce frigo (29) price fr		Mur (pierres jointées)	
Plafond (Plancher bois) Absence d'indice Abse		Mur (Crépi)	
(22) terrasse couverte (22) terrasse couverte (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (26) Fenil (27) Mur (pierres jointées) (28) Mur (pierres jointées) (29) Fenil (20) Fenil (20) Absence d'indice (20) Absence d'indice (21) Absence d'indice (22) Absence d'indice (23) Absence d'indice (24) Absence d'indice (25) Fenil (26) Fenil (27) Absence d'indice (28) Absence d'indice (29) Fenil			Absence d'indice
Porte C (Bois et métal) Absence d'indice			Absence d'indice
Annexe 23 pièce frigo Sol (Béton) Absence d'indice Absence d			Absence d'indice
[23] pièce frigo [24] Parice frigo [25] pièce frigo [26] Porte A (Bois peint) [27] pièce frigo [28] pièce frigo [29] pièce frigo [29] pièce frigo [20] pièce frigo [21] pièce frigo [22] pièce frigo [23] pièce frigo [24] Garage (ancienne étable) [25] Garage (ancienne étable) [26] Garage (ancienne étable) [26] Garage (ancienne étable) [27] Garage (ancienne étable) [28] Garage (ancienne étable) [29] Garage (ancienne étable) [20] Garage (ancienne étable) [20] Garage (ancienne étable) [21] Garage (ancienne étable) [22] Garage (ancienne étable) [23] pièce frigo [24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Fenil [27] Mur (Terre) [28] Absence d'indice [28] Absence d'indice [29] Absen			
(23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (25) Fenil (25) Fenil (25) Fenil (26) Mur (Dierres jointées) (27) Absence d'indice (28) pièce frigo (29) Absence d'indice (29) Fenil (20) Fenil (Sol (Béton)	Absence d'indice
Plafond (Plâtre peint) Absence d'indice			Absence d'indice
Plafond (Poutres bois) Absence d'indice			Absence d'indice
[23] pièce frigo [24] pièce frigo [25] pièce frigo [26] pièce frigo [27] pièce frigo [28] pièce frigo [28] pièce frigo [29] pièce frigo [20] pièce frigo [20] pièce frigo [21] pièce frigo [22] pièce frigo [23] pièce frigo [24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [25] Fenil [25] Fenil [25] Fenil [25] Fenil [26] Fenil [27] Absence d'indice			Absence d'indice
(23) pièce frigo (24) pièce frigo (25) pièce frigo (26) pièce frigo (27) pièce frigo (28) pièce frigo (29) pièce frigo (29) pièce frigo (20) pièce frigo (21) pièce frigo (22) pièce frigo (23) pièce frigo (24) Garage (ancienne étable) (25) Fenil (25) Fenil (25) Fenil (25) Fenil (25) Fenil (26) Mur (ossature bois bardage bois) Absence d'indice			
[23] pièce frigo [24] Garage [ancienne étable] [25] Garage [ancienne étable] [26] Garage [ancienne étable] [27] Garage [ancienne étable] [28] Garage [ancienne étable] [29] Garage [ancienne étable] [20] Garage [ancienne étable] [21] Garage [ancienne étable] [22] Garage [ancienne étable] [23] Dièce frigo [24] Garage [ancienne étable] [25] Garage [ancienne étable] [26] Garage [ancienne étable] [27] Garage [ancienne étable] [28] Garage [ancienne étable] [29] Garage [ancienne étable] [29] Garage [ancienne étable] [20] Garage [ancienne étable] [20] Garage [ancienne étable] [21] Garage [ancienne étable] [22] Garage [ancienne étable] [23] Pièce frigo [Absence d'indice [Absence d'indi			
Porte C (Bois peint) Absence d'indice			
[23] pièce frigo [23] pièce frigo [23] pièce frigo Annexe [24] Garage [ancienne étable] [25] Fenil [26] Fenil [27] Muisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture) [28] Absence d'indice [29] Fenil [29] Fenil [20] Absence d'indice [21] Absence d'indice [22] Absence d'indice [23] Absence d'indice [24] Absence d'indice [25] Absence d'indice [26] Absence d'indice [27] Absence d'indice [28] Absence d'indice [29] Absence d'indice [29] Absence d'indice [20] Absence d'indice [20] Absence d'indice [20] Absence d'indice [21] Absence d'indice [22] Absence d'indice [23] Absence d'indice [24] Absence d'indice [25] Absence d'indice [26] Absence d'indice [27] Absence d'indice [28] Absence d'indice [29] Absence d'indice [29] Absence d'indice [20] Absence d'indice [20] Absence d'indice [20] Absence d'indice [20] Absence	the state of the s		
[23] pièce frigo Annexe [24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Mur (ossature bois bardage bois] Absence d'indice		Porte C (Bois peint)	
Annexe [24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Mur (ossature bois bardage bois) [26] Absence d'indice [26] Absence d'indice [27] Absence d'indice [28] Absence d'indice			
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Fenil [26] Fenil [27] Absence d'indice		Fenetre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence dindice
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil		d art en contract of the state	Abassas dindias
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Fenil [27] Fenil [28] Mur (Ciment Peinture) [28] Absence d'indice			
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil	(24) Garage (ancienne étable)		
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil	(24) Garage (ancienne étable)		
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil [26] Fenil [27] Absence d'indice	(24) Garage (ancienne étable)		
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil		Huisserie Porte A (Bois peint)	
[24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil		Porte A (Bois peint)	
[24] Garage (ancienne étable) [24] Garage (ancienne étable) [24] Garage (ancienne étable) [25] Fenil	(24) Garage (ancienne étable)	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	
Annexe Sol (Plancher bois) Absence d'indice (25) Fenil Mur (Terre) Absence d'indice (25) Fenil Mur (Terre) Absence d'indice (25) Fenil Mur (pierres jointées) Absence d'indice (25) Fenil Mur (ossature bois bardage bois) Absence d'indice		Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
Annexe (25) Fenil			Absence d'indice
(25) FenilSol (Plancher bois)Absence d'indice(25) FenilMur (Terre)Absence d'indice(25) FenilMur (pierres jointées)Absence d'indice(25) FenilMur (ossature bois bardage bois)Absence d'indice	1 1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
[25] Fenil [25] Fenil Mur (Terre) Mur (pierres jointées) Mur (pierres jointées) Absence d'indice Absence d'indice Absence d'indice Absence d'indice		Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(25) Fenil Mur (pierres jointées) Absence d'indice (25) Fenil Mur (ossature bois bardage bois) Absence d'indice			
(25) Fenil Mur (ossature bois bardage bois) Absence d'indice			
		Mun (pecatura hoje hardaga hoje)	
[20] Fenil Fidinin fenile pois volides and railes) Appende a little		Distand (Charpente hoje valiage coue tuilee)	
	(20) remi	I I raturia (Girai perioe pole voligee edae valice)	

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745 00017

Rapport Termites : 6/10 Dossier : 6 / 22





Annexe		
(26) anciennes porcheries	Sol (Béton)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Béton)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Ciment)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Mur (Briques)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Porte (Bois)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
26) anciennes porcheries	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
Annexe	T B B (Masar Fambara)	Abscrice diffuice
27] grenier sur porcherie	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Mur (Briques)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Mur (plaque fibre ciment)	Absence d'indice
27) grenier sur porcherie	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
Annexe		
28) Hangar	Sol (Terre)	Absence d'indice
28) Hangar	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
28] Hangar	Mur (ossatue métallique)	Absence d'indice
28) Hangar	Plafond (Charpente métallique bac acier	Absence d'indice
	laqué)	
Annexe	all the second s	
29) porcheries 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Mur (Ciment)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Mur (Terre)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
29) porcheries 2	Porte (Bois)	Absence d'indice
Annexe	1 0 00 (2003)	Absence dinalec
30) Grange	Sol (Béton)	Absence d'indice
30) Grange	Mur (Ciment)	Absence d'indice
30) Grange	Mur (Terre)	Absence d'indice
30] Grange	Mur (pierres jointées)	Absence d'indice
30) Grange	Mur (Briques)	Absence d'indice
30) Grange	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
30) Grange	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice
30) Grange	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
30) Grange	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
Annexe		
31) Garage 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
31) Garage 2	Mur (Ciment)	Absence d'indice
31] Garage 2	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
31) Garage 2	porte de garage (métal et vitrage Peinture)	Absence d'indice
Annexe		ASSESSMENT OF THE PARTY OF THE
32) grenier sur garage	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
32) grenier sur garage	Mur (ossature bois bardage bois)	Absence d'indice
32) grenier sur garage	Mur (Terre)	Absence d'indice
32) grenier sur garage	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
Annexe	ן די ומיטיום (טיומי אטויט זימוופס)	Absence diridice
	Cal (Targa)	Abcorpo dindias
33) appentis	Sol (Terre)	Absence d'indice
33) appentis	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
33) appentis	Mur (toles galva)	Absence d'indice
33) appentis	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
33) appentis	Mur (Terre)	Absence d'indice
33) appentis	Plafond (Charpente sous tuiles)	Absence d'indice

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745 00017

Rapport Termites : 7/10

Dossier: 7 / 22





Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

- Examen visuel des parties visibles et accessibles,
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

H. Constatations diverses

Traces d'insectes à larves xylophages

Informations du donneur d'ordre : Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

I. Obligation du propriétaire

Sans objet.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

Rapport Termites: 8/10 Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745

Dossier: 8 / 22





- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Equipement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

NOTE: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

💌 Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).

Réf.: DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745 00017 Rapport Termites: 9/10 Dossier: 9 / 22





Termites dits de bois secs (Kalotermes): termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles [pour les DOM].

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores. Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

<u>Infestation</u>: présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.

ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745

Rapport Termites: 10/10 Dossier: 10 / 22



Référence : DIA-SRD01-2103-002 Réalisé par Lionel SORDES Pour le compte de Acmé Expertises Date de réalisation : 25 novembre 2021 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien Pucheu 65220 Vidou

Vendeur

Madame Nadine BONNEMAISON



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

		Etat des Risques et P	Pollutions (E	RP)		
Votre commune			Votre immeuble			
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation	approuvé	21/06/2010	oul	non	p.3
Zonage de sismicité : 3 - Modérée		oul	18	ie:		
Zonage du potentiel radon ; 1 - Faible			поп	(6)	160	

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	w
Basias, Basol, Icpe	Non	0 site* à - de 500 mètres

ce chilfre ne comprend pas les sites non localisés de la commune

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinewa Tous droits réservés. Les noms et marques commercaux appartiement à leurs propriétaires respectés
KINAVIA - SAS au capital de 165 004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bêtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN 514 061 738 - RCS GRASSE

 ⁽¹⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que per l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles régles de construction parasismique - EUROCODE 8).
 (2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret

⁽²⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Artêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

⁽a) information carriegraphique consumate or maine et en agrico a racifesse souverne . Impostativis que por las godernountees para docesses un compositivis en arrival.



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat de	es risques co	emplémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails			
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non				
Inondation	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.			
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	×			
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).			
Instal	lation nucléaire	Non	·			
Mouv	ement de terrain	Non				
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non				
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non				
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.			
Cavl	tés souterraines	Non				
	nalisation TMD	Non	ā:			

L'édition et la diffusion de ca document implique l'exceptation des Conditions Générales de Vante, disponibles sur le site Internet Preventimino
Copyright 2007/2017 Kinaxia. Tous droits réservés Lies noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propréduires respectifs
IGNAXIA - SAS au capital de 165 001,58 euros - Siège social 60 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bătiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN_514 061 786 - RCS GRASSE



25 novembre 2021 Pucheu 65220 Vidou Commende Mederne Nedine BONNEMA/ISON Réf. DIA-SRD01-2103-002 - Page 3/9

SOMMAIRE

Synthèses	a 1
Imprimé officiel	4
Localisation sur cartographie des risques	5
Déclaration de sinistres indemnisés	. 6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	. 8

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinaxi a. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs
KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 auros - Siège social 90 Routs des Lucioles - Espaces de Sophia, bétiment C - 06660 Sophia Antipolis - SIREN 614.061 738 - RCS GRASSE



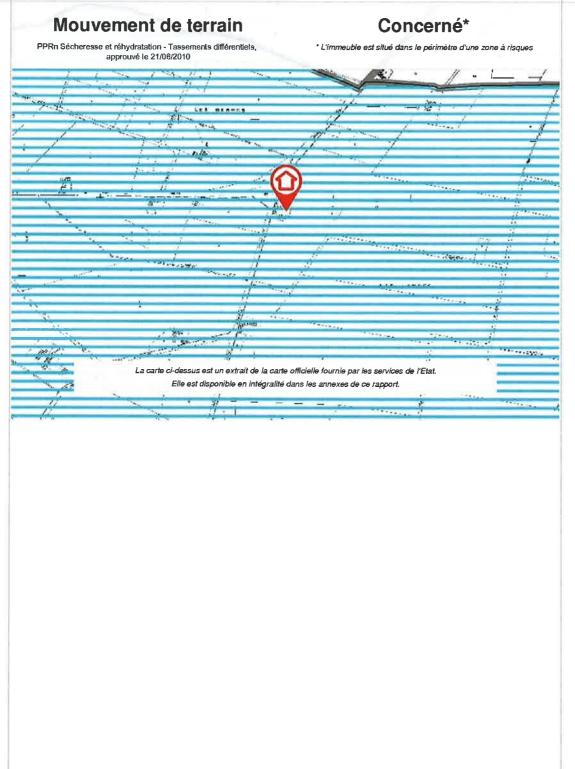


Etat des Risques et Pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-3-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, retatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions détinies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral du 17/03/2017 65-2017-03-17-006 Document réalisé le : 25/11/2021 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) 2. Adresse Pucheu 65220 Vidou 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] non X prescrit L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn L'immeuble est situé clans le périmètre d'un PPRn approuvé (les lisques grisès ne Ion) pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) Les risques naturels pris en compte sont liés à : Mvt terrain-Sécheresse X non X L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du cu des PPRn 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé (les risques grisés ne ront pas l'objet d'une procédure PFR sur la commune) Les risques miniers pris en compte sont liés à : L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm non X 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR† approuvé non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt Les risques technologiques pris en compte sont liés à :: non X L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X L'immeuble est situé en zone de prescription 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité l'immeuble est situé dans une commune de s'smicité : 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon #1333/27 du code de la santé publique modifiés par le Décent nº2016 434 du 4 juin 2016 Ronfficalif L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée aans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols oui [....] non X L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) Vendeur Madame Nadine BONNEMAISON

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Konaxia Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiemnent à leurs propriétares respectés.
KINAXIA - SAS au capital de 195 004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bêtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN 514 091 738 - RCS GRASSE.







L'édition et la diffusion de ce document implique l'accaptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinexia. Tous d'oits réservés Les noms et morques commerciaux appartiemnant à leurs propriétaires respectés
KINAXIA - SAS au capital de 185 004,56 auros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN 514 061 736 - RCS GRASSE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque		Début	Fin	10	Indemnisé	
er une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de	boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009		
ear une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de	(débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		29/12/1999	30/12/1999		
Aouvement de terrain		01/05/1989	30/09/1990	29/12/2000		
Sécherasse et réhydratation - Tassaments différentiels Tampéte (vant)		06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982		
Our en alvoir plus, chabun peut consulter en préfecture ou en maine, le dosseser départem notament, le portait dédité à la préverbon des risques majeurs : www.prim.net						
Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées		Adresse de l'Immeuble :				
Commune : Vidou	Pucheu 65220 Vidou					
		France				
Etabli le :	10					
Vendeur		Acquéreur :				
Madame Nadine BONNEMAISON						

L'édision et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et mérques commerciaus appartiemnent à leurs propriétaires respectifs.
KINAXIA - SAS au capitel de 165.004,56 auros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, hâtment C - 08550 Sophia Antipolis - SIREM 514 081 738 - RCS GRASSE

Réf. : DIA-SRD01-2103-002 ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH - 05 62 59 00 86 - SIRET : 840 224 745 00017



25 novembre 2021 Pucheu 65220 Vidou Commande Maderne Nadine BONNEMAISON Réi. DIA-SRD01-2103-002 - Page 7/9

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Réglement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010
Sauf mention contraire, ces documents font l'abjet d'un fichier comptémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cer ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Acmé Expertises en date du 25/11/2021 falt apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 21/08/2010
- Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le BIEN est également concerné par : - L'aléa retrait-gonflement des arglles (aléa Moyen)

- > Arrêté Préfectoral départemental nº 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017
- > Cartographies
- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, approuvé le 21/08/2010

Sommaire des annexes

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preventimmo
Copyright 2007-2017 Kinazia: Tous droits réservés. Les nome et marques commercieux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
KINAZIA - SAS au capital de 165 004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Especes de Sophie, bétiment C - 06590 Sophie Antipolis - SIREN 514 061 738 - RCS GRASSE



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº: 65-2017-03-17-006

Dossier: 18 / 22

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend:

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- · la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires: Délivrance des útres (du lundi ou jendi 8h30-12h/13h30-16h00, le vembedi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi ou vembedi 9h-12h/14h-16h30)

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tel : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture@hantes-pyrences.gouv.fr - Site Internet : www.hantes-pyrences.gouv.fr

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice LAG

